



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7563^e séance

Jeudi 19 novembre 2015, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Rycroft	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Bertoux
	Jordanie	M. Omaish
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M ^{me} Adnin
	Nigéria	M. Sarki
	Nouvelle-Zélande	M ^{me} Schwalger
	Tchad	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2015/833)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2015/833)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Serbie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Vlora Çitaku à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/833, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

Je donne maintenant la parole à M. Tanin.

M. Tanin (*parle en anglais*) : C'est la première fois que je présente un exposé au Conseil depuis que j'ai été nommé Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je tiens tout d'abord à souligner que l'appui continu du Conseil à la Mission demeure crucial alors que nous nous employons à promouvoir la stabilité, le progrès politique et le respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région. Le rapport dont est saisi le Conseil (S/2015/833) décrit les événements survenus pendant la période allant de la mi-juillet à la mi-octobre, mais je voudrais aujourd'hui attirer l'attention sur quelques tendances et

préoccupations clefs que j'ai observées depuis que j'ai pris mes fonctions début octobre.

Je suis arrivé au beau milieu d'une recrudescence des problèmes politiques au Kosovo, et les événements de la semaine écoulée pourraient poser de nouveaux obstacles à la mise en œuvre du dialogue entre Pristina et Belgrade facilité par l'Union européenne. J'ai rencontré les hauts responsables à Pristina et à Belgrade, ainsi que nos partenaires internationaux et les chefs politiques, communautaires et religieux sur le terrain. Il me semble clair que Pristina et Belgrade doivent s'investir pleinement et que les présences internationales doivent mener une action cohérente si l'on veut que les progrès soient durables.

Des progrès véritables ont été accomplis durant la réunion facilitée par l'Union européenne qui s'est tenue le 25 août à Bruxelles, ce qui a permis de se mettre d'accord sur diverses questions, notamment les principes généraux et les éléments principaux de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe. Les dirigeants à Pristina et à Belgrade continuent de manifester une volonté à long terme de faire passer les intérêts de la population en premier. Indépendamment des positions et des problèmes politiques à court terme, j'ai ressenti une détermination profonde des deux parties à utiliser le dialogue pour surmonter certains des problèmes les plus épineux qui affectent leurs relations mutuelles. Les progrès se heurtent cependant à des difficultés persistantes qui compromettent la pleine mise en œuvre des accords conclus dans les délais souhaités, comme nous avons pu le constater ces derniers jours.

La mise en œuvre des arrangements convenus par les parties le 25 août à Bruxelles a commencé pendant la période considérée. Le 17 Octobre, les travaux de revitalisation de la zone du pont de Mitrovica ont commencé dans le cadre de cette mise en œuvre. Le 30 octobre, la Présidente du Kosovo, M^{me} Atifete Jahjaga, a soumis l'accord à la Cour constitutionnelle pour examen. La Cour a ordonné une suspension temporaire de l'application de l'accord, en attendant la publication de son arrêt dans les 60 jours, ce qui a suscité des inquiétudes quant à des retards potentiels. Moi aussi, j'exhorte toutes les parties concernées à veiller à ce que les engagements pris soient examinés le plus rapidement possible et concrétisés dans les délais fixés.

Pour le Kosovo, une étape importante a été franchie le 27 octobre, lorsque le Premier Ministre, M. Isa Mustafa, et le Ministre de l'intégration européenne et négociateur en chef, M. Bekim Çollaku,

ainsi que la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M^{me} Federica Mogherini, et le Commissaire pour la politique européenne de voisinage et les négociations d'élargissement, M. Johannes Hahn, ont signé un Accord de stabilisation et d'association. Je tiens à féliciter les dirigeants de Pristina pour cet acquis. Cet accord reflète non seulement l'engagement du Kosovo en faveur de la voie européenne, mais également l'engagement de l'Union européenne en faveur du Kosovo. Tout aussi important, cet accord devrait ouvrir la voie à une augmentation des échanges commerciaux et des investissements et à l'amélioration des perspectives de croissance économique et d'emploi qui font cruellement défaut au Kosovo, en particulier pour les jeunes. La ratification de l'Accord par l'Assemblée du Kosovo a démontré la capacité des institutions à reconnaître et à capitaliser sur les intérêts stratégiques à long terme.

Cependant, comme je l'ai souligné au début, les problèmes politiques actuels sont également très graves. À plusieurs reprises au cours de cette période, des tactiques violentes et des comportements perturbateurs ont entravé les travaux de l'Assemblée du Kosovo, une institution qui est au cœur même du processus démocratique. Des membres de l'opposition politique ont utilisé du gaz lacrymogène et d'autres objets dans la salle de l'Assemblée, y compris il y a deux jours, lorsque l'Assemblée a été une fois de plus contrainte de tenir sa session ailleurs suite à l'utilisation d'aérosol capsique et de gaz lacrymogène. Des affrontements entre les partisans de l'opposition et la police du Kosovo ont également fait des blessés parmi les policiers et causé des dégâts à des biens publics et privés. Les partis d'opposition ont indiqué qu'ils avaient l'intention de poursuivre leurs tentatives de perturber les sessions de l'Assemblée.

J'ai déploré vivement ces actes de violence inacceptables. Les discussions et les débats ont leur place à l'Assemblée démocratiquement élue du Kosovo, mais pas la force et l'intimidation. Je salue la retenue dont ont fait montre les institutions kosovares face à ces graves provocations et j'exhorte toutes les parties à participer au dialogue et à promouvoir un discours politique constructif, ce qui est essentiel pour que le Kosovo puisse faire des progrès. L'état de droit doit être appliqué sur un pied d'égalité; tous ceux qui ont recours à la violence doivent répondre de leurs actes.

Les progrès politiques ou leur absence ont une incidence directe sur la situation et le climat qui

règnent sur le terrain au Kosovo. En dépit des progrès réalisés dans de nombreux domaines, on observe encore des signes d'un mécontentement profond au sein de la population, ainsi que des tendances politiques déplorable à tomber dans une rhétorique de nature à semer la division. La Mission et nos partenaires internationaux, en collaboration avec les communautés locales et les autorités centrales, continuent de s'employer à apaiser les tensions chaque fois qu'elles apparaissent. Cependant, c'est aux dirigeants politiques qu'il revient en fin de compte d'assumer leurs responsabilités en donnant le ton pour encourager la réconciliation et la normalisation des relations.

Au cours de la période considérée, la demande d'admission à l'UNESCO présentée par le Kosovo a suscité beaucoup d'attention dans l'opinion et les débats publics. Toutefois, à mon avis, trop souvent, les débats publics et les tiraillements diplomatiques ont fait perdre de vue les questions sous-jacentes. La protection et la préservation du patrimoine culturel et religieux doivent continuer à faire l'objet d'échanges intensifs entre Belgrade et Pristina, notamment dans le cadre du dialogue de Bruxelles. Nous restons en contact étroit avec toutes les parties prenantes pour promouvoir des solutions consensuelles et durables.

La réconciliation exige également que des efforts supplémentaires soient déployés pour faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues depuis la fin du conflit; plus de 1 600 personnes sont toujours portées disparues. Il convient de donner la priorité aux besoins des membres de famille survivants qui attendent des éclaircissements sur ce qui est advenu de leurs proches. Je me réjouis de la coopération dont Belgrade et Pristina ont récemment fait montre dans le cadre du Groupe de travail sur les personnes portées disparues, dirigé par le Comité international de la Croix-Rouge.

Je voudrais également faire écho au message du Secrétaire général contenu dans le rapport, sur l'importance de faire avancer le processus visant à mettre en place le tribunal spécial, comme convenu entre l'Union européenne et le Kosovo.

En ce qui concerne le retour au Kosovo des personnes déplacées à cause du conflit et de ses conséquences, la tendance actuelle indique que le nombre de rapatriés en 2015 sera le plus faible enregistré depuis 2000. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), jusqu'au mois d'octobre, seulement 427 personnes étaient rentrées au Kosovo. Je demande à toutes les parties prenantes de mettre à

disposition davantage de ressources pour encourager plus de retours volontaires durables au Kosovo et à l'intérieur du Kosovo. Le ministère des communautés et des retours est en train d'élaborer une législation importante visant spécifiquement à protéger les droits des personnes déplacées. Je demande instamment que l'adoption de cette loi soit considérée comme prioritaire.

Par ailleurs, la résilience et la stabilité de la région sont actuellement mises à l'épreuve suite à l'afflux d'un nombre sans précédent de réfugiés et de migrants transitant par les Balkans occidentaux. D'après le HCR, du début de l'année au 5 novembre, plus de 650 000 personnes sont arrivées en Grèce par voie maritime, dont la grande majorité se sont dirigées vers le nord en passant par les Balkans occidentaux. Rien qu'en octobre, plus de 210 000 personnes ont été enregistrées. L'afflux d'un si grand nombre de personnes a lourdement sollicité les capacités et les ressources disponibles. Même si le Kosovo a été moins directement touché jusqu'à présent, les autorités kosovares et les présences internationales œuvrent de concert pour parer à toute éventualité. La MINUK suit la situation de près, en étroite coordination avec le HCR et tous les partenaires dans la région.

Comme nous l'avons constaté tout récemment lors des événements tragiques survenus à Paris, le phénomène de l'extrémisme violent est actuellement une source de préoccupation à l'échelle mondiale, et la région des Balkans occidentaux ne fait pas exception. Cette question transnationale exige une coopération étroite entre les parties prenantes régionales et internationales, et dans ce contexte, l'adoption, tout récemment, par le Kosovo, d'une stratégie de prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation est un élément important. La MINUK continue d'appuyer et de faciliter les travaux des institutions kosovares, dans le cadre de son mandat et en étroite coordination avec ses partenaires internationaux. Face à ces risques, il faut s'employer avant tout à renforcer l'échange d'informations et la coopération entre tous les acteurs régionaux et leurs institutions.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma profonde gratitude aux membres du Conseil pour leur engagement soutenu en faveur de Belgrade et de Pristina et pour leur appui continu à la MINUK. En effet, cet engagement demeure essentiel pour préserver le processus politique. Notre Mission continuera de coopérer étroitement avec tous les interlocuteurs et les partenaires internationaux

pour promouvoir la paix et le progrès, conformément au mandat que lui a confié le Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Tanin de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Dačić.

M. Dačić (Serbie) (*parle en serbe; texte anglais fourni par la délégation*) : Pour commencer, je voudrais condamner avec la plus grande fermeté les récentes attaques terroristes à Paris et à Beyrouth, la destruction de l'avion de ligne russe qui survolait le Sinaï et le meurtre de deux soldats de l'armée de Bosnie-Herzégovine, commis hier soir à Sarajevo. Je saisis cette occasion pour exprimer mes plus sincères condoléances aux familles des victimes de ces terribles crimes, qui mettent en péril l'essence même des valeurs qui nous unissent tous. Le terrorisme et l'extrémisme perpétrés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres organisations terroristes constituent une menace qui appelle une riposte mondiale.

À cette occasion, j'exprime également ma gratitude pour l'attention constante accordée à la question du Kosovo-Metohija. Cela se manifeste par nos séances trimestrielles régulières, convoquées en application de la résolution 1244 (1999) pour débattre de cette question qui revêt une importance primordiale pour la République de Serbie. Je suis certain que le message que nous envoyons de cette salle à tous les habitants du Kosovo-Metohija est bel et bien très puissant. La contribution faite par d'autres organisations internationales revêt également une importance exceptionnelle. Les missions telles la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au Kosovo, menées sous les auspices de l'ONU, font partie des présences internationales civile et de sécurité dans la province.

Malgré les nombreux défis, le rôle de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans la coordination des activités de la présence internationale et la stabilisation de la situation au Kosovo-Metohija est extrêmement utile. Je remercie tout particulièrement ses représentants pour les efforts qu'ils déploient quotidiennement pour trouver des moyens de surmonter la méfiance toujours profondément ancrée entre les groupes ethniques et créer les conditions de base indispensables à la coexistence pacifique de ces communautés, à la sécurité et au respect des droits de l'homme et des droits civils de

tous les habitants de la province. J'espère que la MINUL continuera d'exécuter son mandat tel que défini dans la résolution 1244 (1999) pendant la période à venir. C'est pourquoi, au nom du Gouvernement de la République de Serbie et en mon nom propre, je saisis cette occasion pour souhaiter plein succès à M. Zahir Tanin, Chef de la MINUK nouvellement nommé, qui participe pour la première fois à une séance du Conseil de sécurité à ce titre.

La présence et les activités de la MINUK revêtent une importance essentielle pour la République de Serbie, puisque le cadre établi par l'ONU, sur la base de la résolution 1244 (1999), garantit que la présence internationale au Kosovo-Metohija est neutre vis-à-vis du statut. Compte tenu de la situation politique et des conditions de sécurité d'ensemble et de la poursuite du dialogue entre Belgrade et Pristina, nous considérons que la MINUK doit demeurer activement mobilisée dans la province, et conserver la même dimension et le même mandat.

Le Gouvernement de la République de Serbie a confirmé en termes concrets son plein attachement au dialogue facilité par l'Union européenne. Je rappelle que Belgrade a été incitée à conclure l'Accord de Bruxelles en raison du manque de progrès sérieux faits pour garantir les droits fondamentaux des membres de la communauté serbe et des autres communautés non albanaises au Kosovo-Metohija ainsi que de sa volonté de contribuer à régler les questions en suspens dans le cadre d'une démarche constructive, dans l'intérêt de la stabilité de la région et de son intégration à l'Union européenne. Nous considérons que cet Accord est la garantie qu'un mécanisme sera mis en place afin de permettre aux Serbes du Kosovo-Metohija de mener une vie normale, dans la dignité. Compte tenu de leurs conditions de vie, la population serbe du Kosovo-Metohija considère que l'Accord de Bruxelles est un engagement pris par l'Union européenne d'assurer sa survie et son épanouissement. La mise en place de la communauté des municipalités à majorité serbe permettrait à la population serbe d'exprimer clairement ses intérêts et offrirait un dispositif institutionnel visant l'exercice et la protection collectifs de ses droits fondamentaux et contribuerait à une normalisation accrue et plus rapide des relations.

Je me dois de signaler que, comme les précédents rapports, le rapport dont nous sommes saisis (S/2015/833) admet et souligne la nécessité de créer dans les meilleurs délais la communauté des municipalités à majorité serbe, car cela est essentiel pour la mise en œuvre de l'Accord

de Bruxelles. La décision de la Cour constitutionnelle du Kosovo de suspendre l'accord portant création de la communauté des municipalités à majorité serbe constitue un précédent singulier qui fait fi d'un accord conclu dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne. La mise en œuvre intégrale et résolue des accords conclus par tous les acteurs concernés est absolument primordiale pour que le dialogue puisse se dérouler avec succès. Le poids de la décision de Pristina, dont le contexte politique ne fait aucun doute, est encore plus lourd, étant donné qu'elle a été annoncée immédiatement après la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Il s'avère que l'accord concernant la mise en place de la communauté des municipalités à majorité serbe a été transmis à la Cour constitutionnelle pour qu'elle se prononce sur sa légalité un jour après la signature de l'Accord de stabilisation et d'association, et que la Cour a décidé de surseoir à cet accord le lendemain de la publication par la Commission européenne de son rapport d'activité sur le Kosovo. L'ironie veut que la Commission affirme dans son rapport que le Kosovo a tenu deux engagements majeurs en adoptant des amendements à la Constitution visant à ouvrir la voie à la création de la Chambre spéciale et en démontrant son attachement à la normalisation des relations avec Belgrade puisqu'il a conclu des accords relatifs à l'énergie, aux télécommunications, à la création d'une communauté des municipalités à majorité serbe et au pont de Kosovska Mitrovica.

En contradiction flagrante avec ce qui est dit dans le rapport d'activité, Pristina a envoyé à tout le monde, y compris la communauté serbe, l'Union européenne et l'ONU, un message clair et sans équivoque, à savoir qu'elle ne respecte pas les accords qu'elle a signés ni les obligations auxquelles elle a souscrit et qu'elle n'a aucune intention d'améliorer la vie des Serbes dans la province ni l'exercice de leurs droits fondamentaux. La question principale est la réaction de la Commission européenne et la réponse ultérieure des États membres de l'Union européenne. Tout aussi importante sera la position que le Conseil de sécurité prendra pour faire en sorte que Pristina se plie à la pratique établie reconnue par le droit international concernant le respect des obligations auxquelles Pristina a souscrit et des valeurs et normes acceptées relatives à la protection des droits de l'homme et des droits civils de tous les habitants du Kosovo-Metohija, ce qui leur permettrait de mener une vie normale, dans la dignité.

Je suis au regret de devoir faire observer que, nonobstant toutes les années de présence de la communauté internationale, aucune condition de base n'est réunie au Kosovo-Metohija pour un retour viable et sans entrave des personnes déplacées. Sur ce point également, le rapport dont nous sommes saisis n'accorde hélas pas l'attention voulue au problème des personnes déplacées. Je rappelle que la Serbie est toujours le pays d'Europe dans lequel le nombre de personnes déplacées est le plus élevé, une position peu enviable. Durant le conflit de 1999 et après l'arrivée de la KFOR, plus de 210 000 personnes ont été contraintes de quitter le Kosovo-Metohija, leur foyer, tandis que 20 000 autres ont été déplacées durant le pogrom de mars 2004. Il y a actuellement plus de 18 000 personnes déplacées à l'intérieur du territoire du Kosovo-Metohija, tandis que plus de 204 000 personnes déplacées se trouvent en Serbie centrale. D'après une étude réalisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, il est établi que 97 000 personnes sont toujours dans le besoin, c'est-à-dire que leur situation socioéconomique s'est aggravée et qu'elles ont besoin d'aide.

S'agissant des personnes déplacées, la République de Serbie a pris l'engagement stratégique d'appuyer pleinement chaque personne sans exception, en vue d'un retour viable ou d'une intégration locale dans le lieu où se trouve la personne déplacée, en fonction de la volonté exprimée par chaque personne. Cependant, tout appui que la Serbie peut apporter à d'éventuels rapatriés sera insuffisant si les institutions provisoires d'administration autonome à Pristina n'accordent pas l'attention et l'importance voulues à cette question. Il existe un risque réel, par exemple, que les rapatriés ne soient pas acceptés ni même tolérés par la communauté d'accueil, en particulier si la communauté internationale ne participe pas activement à cet effort.

Pour bien comprendre la magnitude des obstacles qui empêchent encore le retour des personnes déplacées au Kosovo-Metohija, il faut savoir que 25 % en moyenne des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde retournent chez eux après les conflits. Selon ces statistiques, le minimum est de 12 %, tandis que le maximum peut parfois dépasser les 50 %. Au Kosovo-Metohija, ce pourcentage est de 1,5 % seulement. Cette triste réalité rappelle que cette tâche n'est pas terminée et mérite l'attention du Secrétaire général dans tous ses prochains rapports. Les conditions nécessaires aux retours sont, entre autres, des garanties de sécurité adéquates, la liberté de circulation, un mécanisme efficace de restitution des biens et des autres droits y

afférents, la protection contre la discrimination, l'accès aux institutions, aux documents et à la justice et une aide aux rapatriés afin qu'ils retrouvent leur indépendance économique. Il faut également prévenir tous les obstacles faisant obstruction aux retours et assurer le respect du principe de responsabilité par les acteurs locaux et internationaux engagés dans le processus.

Je demande donc à l'ONU et aux autres représentants de l'administration internationale au Kosovo d'aider à surmonter les problèmes qui rendent les retours des personnes déplacées encore plus difficiles et aggravent leur situation déjà éprouvante. Les rapatriés continuent en effet de devoir faire face à de nombreux incidents de sécurité, dont des attaques contre leurs biens, ce qui envoie un message négatif à d'autres Serbes et aux rapatriés potentiels. La situation n'est pas favorisée par le climat d'impunité dont jouissent les auteurs de crimes commis contre des Serbes, comme en témoigne le fait qu'aucun des responsables de l'assassinat de plus de 1 000 Serbes depuis 1999 n'a été condamné.

Étant donné la pratique consistant à consacrer un chapitre distinct du rapport au nord du Kosovo, on pourrait penser, à tort, que la situation de la communauté serbe et des autres communautés non albanaises au sud de l'Ibar est satisfaisante sur le plan des droits de l'homme. Afin d'avoir une perspective plus large et parce que beaucoup de temps s'est écoulé depuis le dernier examen de la situation des droits de l'homme dans cette partie du Kosovo-Metohija, je pense qu'il est nécessaire de procéder à un examen approfondi des conditions sur le terrain et de mentionner dans le prochain rapport le statut des Serbes et des Goranci, ainsi que celui des membres des autres communautés non albanaises qui vivent au sud de cette rivière.

Les droits de propriété des Serbes continuent d'être violés dans l'ensemble de la province, notamment par la vente d'entreprises se trouvant dans les communautés serbes. Ces ventes réduisent la possibilité qu'ont les communautés dans lesquelles vivent les Serbes d'assurer leur existence économique, remettent en cause les conditions nécessaires au retour des personnes déplacées et compromettent la sécurité. Après tout, en plus de l'insécurité, l'absence d'un mécanisme efficace pour la restitution des biens usurpés est l'un des facteurs les plus importants qui compliquent et limitent le retour des personnes déplacées. Il est donc tout à fait opportun d'appeler l'attention du Conseil sur les nouvelles mesures institutionnelles prises par Pristina, telles que le projet de loi sur l'Office kosovar de comparaison et de vérification

de la propriété immobilière. Cela va à l'encontre de l'Accord technique sur les registres cadastraux de 2011, et son adoption ouvrirait la voie à la légalisation des biens confisqués illégalement au Kosovo-Metohija et causerait des dommages irréparables à la communauté serbe. Il convient également de mentionner que le projet de loi ne prévoit pas que la majorité des membres du Parlement appartenant à des minorités soit requise pour l'adoption d'une loi qui est pourtant d'un intérêt vital pour leurs communautés.

Ayant dressé la liste d'usage, pour ainsi dire, des attaques commises pendant la période considérée contre les monuments qui font partie du patrimoine religieux et culturel serbe, la Serbie demande à la communauté internationale de renforcer son engagement pour assurer leur protection physique et juridique, compte tenu notamment de l'évolution actuelle de la situation politique dans la province. Je tiens à souligner que ces attaques n'ont jamais cessé, preuve incontestable que la communauté majoritaire n'a jamais accepté le patrimoine culturel serbe comme faisant partie des valeurs culturelles et du patrimoine communs qui nous ont été transmis pour que nous les sauvegardions ensemble au Kosovo-Metohija.

En conséquence de quoi, la communauté albanaise ne peut se prévaloir d'aucun droit juridique, historique, moral ou autre pour s'approprier des monuments du patrimoine culturel et spirituel serbe qu'elle s'est donnée pour objectif de détruire systématiquement depuis 1999. Les étudiants albanais au Kosovo-Metohija apprennent dans leurs manuels scolaires que les églises et monastères serbes des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles sont albanais et que la dynastie serbe des Nemanjic est en fait la dynastie albanaise des Nimani. C'est une falsification de l'histoire qui vise à effacer l'identité et la présence serbes au Kosovo-Metohija.

Les pourparlers qui se sont tenus sur les biens de l'Église orthodoxe serbe et sur le statut et la protection du patrimoine culturel serbe au Kosovo-Metohija dans le cadre de l'Accord de Bruxelles doivent encore être suivis d'effet. Je saisis cette occasion pour demander à nouveau à la communauté internationale d'envoyer un message clair et sans équivoque aux autorités locales pour leur indiquer qu'elle suivra de près les efforts qu'elles font pour prévenir les actes criminels qui prennent pour cible des objets du patrimoine culturel et religieux, ainsi que les mesures qu'elles prendront face à la perpétration de tels actes.

En conclusion, qu'il me soit permis de souligner une fois encore que la Serbie est fermement attachée au dialogue avec les représentants de Pristina. Mené sous l'égide de l'Union européenne, ce dialogue est l'un des rares exemples de réussite s'agissant du règlement pacifique des conflits dans le monde d'aujourd'hui. Dans le cadre de ce dialogue, des accords d'une importance exceptionnelle ont été conclus pour l'amélioration des conditions de vie quotidienne de toute la population du Kosovo-Metohija. Notre attachement à ce processus témoigne de notre ferme volonté de contribuer activement à la stabilité politique et économique des Balkans occidentaux et de régler toutes les questions restant en suspens exclusivement par des moyens politiques et diplomatiques. C'est avec ces objectifs à l'esprit que nous avons démontré, dans le cadre du dialogue, notre approche constructive et notre volonté de compromis. Nous avons ainsi apporté des contributions à plusieurs questions complexes dans divers domaines, notamment la législation, l'énergie et les télécommunications, pour qu'elles soient réglées de façon mutuellement acceptable, dans l'intérêt, avant tout, de la réconciliation et d'un avenir commun.

La situation politique, sociale et économique de la communauté serbe au Kosovo-Metohija continue d'être très complexe. Je tiens à souligner que la République de Serbie attend de la communauté internationale, et en particulier de l'Organisation des Nations Unies, qu'elle continue de fournir une assistance pour l'instauration de la confiance, qui, nous en sommes convaincus, est la seule base solide pour garantir une vie normale à tous les habitants du Kosovo-Metohija.

Qu'il me soit permis une dernière invitation à la prudence : les tentatives unilatérales, telles que la demande d'admission du Kosovo à l'UNESCO, sont des mesures qui vont dans la mauvaise direction et témoignent du mépris des accords conclus. Un autre exemple est la suspension de l'accord prévoyant la création d'une communauté de Serbes. Il ne saurait y avoir d'autre solution que le dialogue pour régler toutes les questions en suspens. C'est pour cette raison que la Serbie demeure pleinement attachée au dialogue à Bruxelles, qui est le moyen de régler toutes les questions litigieuses.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Çitaku.

M^{me} Çitaku (Kosovo) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de m'adresser au Conseil

aujourd'hui pour débattre du rapport périodique du Secrétaire général (S/2015/833).

Il y a 16 ans, le Kosovo n'avait pas de voix dans cette salle. Nous vivions les heures les plus sombres de notre existence. Nous étions expulsés de chez nous, nous étions tués et nous étions violés. Nos vies et notre dignité étaient prises pour cible de la façon la plus brutale par les forces militaires et paramilitaires serbes. Des familles étaient séparées, certaines pour toujours.

Les scènes de personnes sans défense, emmenées dans des trains, ont choqué le monde. Cependant, si des atrocités d'une telle ampleur font ressortir ce qu'il y a de pire en l'humanité, c'est dans des moments comme ceux-là que nous voyons également le meilleur de ce qu'elle a à offrir.

Nous, les Kosovars, sommes la preuve vivante, que lorsque la solidarité règne entre les nations libres du monde, lorsque le monde décide d'agir ensemble pour lutter contre les atrocités, l'injustice et la terreur, la vie l'emporte sur la mort, et le bien l'emporte sur le mal. Et bien que nous n'ayons pu nous exprimer de notre propre voix dans cette salle, le Conseil a parlé en notre nom. Nous lui en sommes reconnaissants.

Au lendemain de la guerre et de ses ravages, l'ONU a déployé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, qui a trouvé un pays en ruines et l'a aidé à se reconstruire, ainsi que nos vies. Nous avons dû tout recommencer à zéro. Les forces serbes ont emporté notre registre d'état civil, nos registres cadastraux et tous les autres documents. Les débuts n'ont pas été faciles. Une fois que l'on est libre, on se rend compte que la survie n'est pas la seule préoccupation et que la liberté ne suffit pas. Il faut reconstruire les maisons, paver les routes, bâtir des écoles, adopter des lois et mettre en place des institutions. Rien de cela n'a été facile, mais nous l'avons fait ensemble, avec l'aide du Conseil.

Aujourd'hui, 16 ans plus tard, le Kosovo est un État indépendant et souverain, reconnu par la plupart des pays libres du monde. Nous sommes un partenaire constructif de la région et au-delà. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour intégrer les communautés minoritaires dans notre jeune État. Nous avons pris des mesures de discrimination positive sans précédent, contrairement à toutes les autres minorités de la région, et nous en sommes fiers. Le Kosovo a montré l'exemple à suivre.

Certes, le débat politique dans le pays peut parfois faire rage et être très tendu, mais personne ne doit douter de notre aspiration collective et de notre attachement aux valeurs et aux idéaux euroatlantiques. J'ai l'honneur d'informer le Conseil que la ténacité et les efforts du Kosovo ont été récompensés par la signature de son Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Bien qu'elle ne constitue que le premier pas dans notre processus d'adhésion, elle n'en reste pas moins une preuve concrète que notre avenir européen est irréversible et impossible à arrêter. Il s'agit d'un engagement clair et mutuel : d'un côté, les institutions du Kosovo s'engagent à poursuivre les réformes à tous les niveaux et, de l'autre, l'Union européenne s'engage à fournir une feuille de route concrète en vue de l'adhésion.

L'Accord de stabilisation et d'association ouvrira nos marchés, accroîtra et facilitera les échanges des biens et des idées, et stimulera la croissance et la concurrence. Et, pour finir, il fera du Kosovo un endroit où il fait bon vivre. Nous comprenons que ce sera un long processus, qui impliquera de nombreuses réformes difficiles et douloureuses, mais nous y restons attachés. Nous escomptons aussi une recommandation positive de la Commission européenne s'agissant du processus de libéralisation du régime des visas. Nous avons rempli notre contrat s'agissant des critères, et c'est maintenant à la Commission de remplir le sien en ce qui concerne ses promesses.

Si le rôle de l'Union européenne a pris de l'importance et l'interaction entre les institutions kosovares et l'Union européenne s'est accrue, nous pensons cependant qu'il est plus que temps de changer la nature et le format des relations entre le Kosovo et les Nations Unies en général, et le format de notre débat au Conseil de sécurité en particulier. Dorénavant, le Kosovo sera représenté au Conseil au niveau des ambassadeurs. Nous pensons aussi qu'il n'est nullement nécessaire de nous réunir tous les trois mois pour réitérer les mêmes positions rebattues et tenir un discours tout à fait opposé à ce que nous essayons de réaliser dans le cadre du dialogue de Bruxelles.

Nous pensons, au Kosovo, que le Conseil est utilisé à mauvais escient et qu'on lui fait perdre un temps précieux du fait des tentatives désespérées de notre voisin du nord de dresser un tableau qui ne correspond pas à la réalité, d'instiller artificiellement l'idée que la question du statut du Kosovo n'est en quelque sorte pas encore réglée, que notre indépendance est une affaire temporaire et pas encore acquise. Je tiens à être très

claire : le Kosovo est un État libre, indépendant et souverain, et nous ne négocierons jamais notre droit d'exister en tant que membre à part entière du concert des nations du monde libre.

Cela m'amène à un autre point, à savoir notre aspiration à nous joindre aux mécanismes internationaux et à y apporter notre contribution. Le Kosovo a adhéré jusqu'à présent à plusieurs organisations internationales importantes, et nous continuerons sur cette lancée. La voie de la réalisation de cette aspiration s'annonce tortueuse, mais que le Conseil sache que nous finirons par y arriver.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de notre tentative manquée de devenir membre de l'UNESCO il y a quelques jours. Alors que le Kosovo a mené une campagne très positive et modérée centrée sur notre jeunesse et notre riche patrimoine culturel, religieux et historique, nous nous sommes heurtés à une campagne très brutale, malhonnête, factuellement inexacte et, pour tout dire, raciste contre le Kosovo. Mener une telle campagne contre l'adhésion du Kosovo à l'UNESCO est en violation directe du climat de dialogue et de normalisation dont nous avons, dans la région, cruellement besoin. Consacrer tout ce temps à propager des faits inventés de toutes pièces et des anecdotes fictives dans l'objectif d'empêcher à terme notre jeunesse et notre culture de faire partie du concert mondial des nations est indigne d'un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne.

En outre, se servir ainsi abusivement de l'Église orthodoxe serbe et l'instrumentaliser aux fins d'une campagne politique est inadmissible. Nous avons vu à l'oeuvre une Serbie qui agit dans un mépris total des valeurs européennes, et profère des menaces et des avertissements à l'encontre de nos voisins immédiats en raison de leur appui à l'adhésion du Kosovo à l'UNESCO. À l'opposé de notre campagne positive, les hauts responsables serbes ont utilisé un discours de haine d'un genre inédit et inadmissible. Ils ont prétendu que la majorité écrasante des citoyens du Kosovo étaient de classe inférieure et que le Kosovo était comparable à la pire des organisations extrémistes et terroristes. En agissant de la sorte, beaucoup de hauts fonctionnaires se sont faits les champions d'attitudes xénophobes envers le Kosovo.

Mais le Conseil peut être assuré que nous ne permettrons pas que la rhétorique et les agissements de nos voisins nous dissuadent de notre ferme détermination de cultiver la paix, le dialogue et la

tolérance interconfessionnelle au Kosovo. La protection et la préservation de l'Église orthodoxe serbe au Kosovo sont une question constitutionnelle, comme le prévoient les dispositions du plan Ahtisaari. Cette question ne sera plus sujette à discussion ni ne sera à l'ordre du jour du dialogue de Bruxelles. Nous ne négocierons pas avec la Serbie et nous ne demanderons pas la permission ou le consentement de la Serbie pour adhérer à des organisations internationales. Car nous serions en droit d'attendre de la Serbie qu'elle agisse conformément à l'esprit du processus de normalisation. Nous nous emploierons encore plus énergiquement à adhérer aux mécanismes internationaux, non par vanité, mais parce que ce n'est qu'en devenant membre du concert des nations et en ayant notre place à la table que nous pourrions offrir davantage de débouchés à tous les citoyens du Kosovo, indépendamment de leur origine ethnique ou de leur appartenance religieuse.

Au nom du Gouvernement kosovar, je voudrais exprimer ma très sincère gratitude et mes remerciements aux 92 représentants de pays qui ont voté à l'appui de la candidature du Kosovo à l'UNESCO. Je tiens à assurer les représentants des pays qui se sont abstenus ou qui ont eu des doutes ou des soupçons que nous leur donnerons des raisons de nous appuyer à l'avenir. Nous comprenons aussi que, comme nous l'ont dit certains d'entre eux, leur abstention dans le vote sur l'entrée du Kosovo à l'UNESCO n'était pas liée au Kosovo. Enfin, nous exhortons les représentants des pays qui ont voté contre l'admission du Kosovo à nous donner une chance de discuter ouvertement de leurs préoccupations avant que notre demande d'adhésion revienne à l'ordre du jour en 2017.

Les institutions du Kosovo tiennent à rassurer le Conseil sur le fait que nous entendons bien continuer activement d'oeuvrer au dialogue entre États à Bruxelles. Ce n'est que par le dialogue que nous pourrions parvenir à une paix durable. Mais nous voulons aussi être francs et parler avec sérieux de ce que la normalisation des relations avec la Serbie veut dire. Pour nous, au Kosovo, il n'y a pas de place pour l'ambiguïté. Nous nous engageons à appliquer tous les accords que nous avons conclus avec la Serbie, puisqu'ils sont conformes à notre constitution, mais nous voulons aussi voir chez la Serbie le même niveau d'engagement.

Hier encore, notre Ministre des finances s'est vu dans l'impossibilité de visiter nos services de douanes dans la partie nord du Kosovo, malgré l'accord conclu avec la Serbie et en dépit du fait que celle-ci avait

promis de démanteler les structures parallèles. Il y a, au XXI^e siècle, un pont au Kosovo qui ne sert pas à relier les peuples mais à les diviser, en dépit de l'accord sur la liberté de circulation. Ce dualisme doit cesser.

Je voudrais également informer le Conseil que nous avons adopté des amendements constitutionnels en vue de la création du tribunal spécial. Nous prenons très au sérieux nos obligations internationales. Notre parlement a adopté les amendements et la loi pertinente à une majorité des deux tiers. Nous en sommes à présent au stade final des négociations avec les Pays-Bas pour l'inauguration de la chambre spéciale sur le Kosovo à La Haye. Au Kosovo, nous avons plus que quiconque besoin de refermer ce chapitre. Nous avons toujours coopéré avec la justice internationale, et nous continuerons de le faire.

Le Kosovo a prouvé qu'il était un membre actif de la coalition mondiale contre le terrorisme. Il y a quelques jours à peine, la terreur qui a frappé dans les rues de Paris nous a rappelé que nous menons une guerre sans frontières. Nous devons tous être unis les uns aux côtés des autres. J'exprime à la France la solidarité du peuple kosovar et j'assure au Conseil que nous continuerons à faire tout notre possible pour lutter contre cette menace mondiale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Çitaku de sa déclaration.

Je vais à présent donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à féliciter le nouveau Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, qui vient d'entamer avec succès son mandat. Nous saluons sa détermination à aider à asseoir la stabilité au Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999), qui reste le document de référence pour le règlement de cette question. Nous espérons que sa vaste expérience diplomatique l'aidera à contribuer à insuffler une dynamique positive au processus du Kosovo.

Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić, dont nous partageons les vues et les observations. Nous constatons que, dans la déclaration de M^{me} Vlora Çitaku, la rhétorique l'a malheureusement emporté sur les faits réels. Nous nous voyons également dans

l'obligation de noter que, dans les séances du Conseil de sécurité, les représentants des autorités de Pristina interviennent évidemment en leur nom propre.

Le Conseil de sécurité et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) continuent de jouer un rôle de premier plan pour régler les problèmes de la région du Kosovo. À ce stade très délicat, il est très important que les Nations Unies maintiennent une forte présence. La MINUK doit être dotée de toutes les ressources financières et humaines nécessaires.

La situation au Kosovo et alentour reste très instable. Le dialogue entre Belgrade et Pristina, qui a lieu avec la médiation de l'Union européenne, est dans l'impasse. La raison en est que la partie kosovare a suspendu la mise en œuvre d'un accord crucial, conclu en août, portant sur la création d'une association des municipalités à majorité serbe. Le fait que Bruxelles, qui a participé directement à l'élaboration de l'accord susmentionné, n'ait pas opposé de réaction palpable à cette interruption est étonnant. Prétendre ne pas être en mesure de commenter les procédures juridiques du Kosovo n'est pas un argument convaincant. Une telle approche pourrait servir à saboter n'importe quel accord. Il est notoire que l'Union européenne étudie la législation serbe à la loupe et impose même certaines décisions juridiques à Belgrade, en en faisant un critère conditionnant les progrès de la Serbie sur la voie de l'intégration européenne. Il est difficile de concilier le grand respect affirmé pour la prétendue « Constitution du Kosovo » et le mépris cavalier opposé à la loi fondamentale serbe, aux termes de laquelle la région fait partie intégrante de la Serbie. Nous pensons que la création d'une association des municipalités à majorité serbe, dotée de la gamme nécessaire des pouvoirs lui permettant de défendre les droits et intérêts légitimes de la communauté serbe, doit être prioritaire.

Ce n'est pas une coïncidence si la décision de ralentir la création de l'association des municipalités à majorité serbe a été prise par les autorités kosovares le lendemain du rejet de la demande d'admission du Kosovo à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture par sa Conférence générale. L'on a l'impression que c'est simplement une sorte de vengeance à l'encontre des Serbes, qui ont défendu leur position. Le fait que le Kosovo ait demandé son admission à l'UNESCO alors que Pristina refuse catégoriquement de débattre de la protection du patrimoine culturel et religieux serbe dans le cadre

d'un dialogue avec Belgrade montre le véritable niveau de coopération des Albanais du Kosovo et, de fait, leur réticence à faire des compromis.

Nous ne pouvons qu'être préoccupés par la situation politique interne chaotique qui prévaut dans la province. La prétendue Assemblée est quasiment paralysée. Les députés résolvent régulièrement leurs différends en se jetant divers objets les uns sur les autres, voire en pulvérisant du gaz lacrymogène. Il convient de noter que le désaccord principal à cet égard concerne l'accord portant création de l'association des municipalités à majorité serbe, que l'opposition nationaliste tente de torpiller depuis le départ.

Les principaux problèmes auxquels sont confrontés les citoyens ordinaires sont bien connus. Il s'agit de questions socioéconomiques, qui sont systématiquement éludées. Un fait nouveau dangereux s'est fait jour : les désaccords politiques intestins débordent à présent jusque dans la rue. Ces derniers jours, il y a eu à Pristina des manifestations massives au cours desquelles les manifestants ont jeté des pierres, de la peinture et des cocktails Molotov à la police, et les forces de l'ordre ont utilisé du gaz lacrymogène. Ces affrontements ont fait au moins 10 blessés.

Nous sommes préoccupés par l'absence de progrès s'agissant d'améliorer la situation peu enviable de la communauté serbe. Le mépris des droits de propriété des Serbes, en particulièrement concernant l'immobilier, érode les fondations économiques nécessaires à leur subsistance. Il est extrêmement alarmant que des personnes morales albanaises du Kosovo aient tenté de faire main-basse légalement sur le monastère orthodoxe de Visoki Dečani, dans un effort pour s'emparer de terres qui appartiennent à l'Église orthodoxe serbe.

La situation dans laquelle s'inscrit la création d'un tribunal spécialisé pour enquêter sur les crimes commis par des membres de l'Armée de libération du Kosovo manque de transparence. Nous espérons que des progrès seront rapidement accomplis à cet égard. Faire en sorte que les responsables soient sanctionnés, quelle que soit la position qu'ils occupent, est l'une des conditions les plus importantes pour parvenir à la réconciliation et restaurer la confiance mutuelle entre les communautés nationales. Nous espérons que cette question sera suivie avec attention par la MINUK et la communauté internationale.

Nous tenons également à dire notre préoccupation face à l'absence de résultats tangibles dans l'enquête

concernant l'incursion en Macédoine du groupe de combattants du Kosovo en mai. Les efforts visant à minimiser l'importance de cette affaire sans en aborder les causes sous-jacentes pourraient bien conduire à un regain de violence, dont la responsabilité reviendrait alors à ceux qui, en raison de la situation politique d'alors, ont décidé de ne faire aucun cas d'un incident aussi grave.

Pour terminer, nous réaffirmons que la position de la Russie sur la question du Kosovo n'a pas changé. La résolution 1244 (1999) reste pleinement en vigueur et constitue le fondement juridique international de tout règlement de la question du Kosovo. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit continuer d'examiner régulièrement l'évolution de la situation dans la province.

M. Bertoux (France) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour sa présentation. Je veux l'assurer du plein soutien de mon pays dans ses nouvelles fonctions, en lui souhaitant tous nos vœux de réussite. Je remercie aussi le Ministre des affaires étrangères de la Serbie et l'Ambassadrice du Kosovo de leurs interventions. Je saisis cette occasion pour leur exprimer la reconnaissance de la France pour les messages de solidarité reçus de la part des autorités serbes et kosovares suite aux terribles attentats qui ont endeuillé mon pays le 13 novembre.

La France salue et soutient le dialogue politique mené entre la Serbie et le Kosovo, sous les auspices de l'Union européenne. Comme l'a souligné le Représentant spécial, la signature, le 25 août dernier à Bruxelles, de quatre accords bilatéraux est un pas en avant important. Nous nous réjouissons que des premières mesures concrètes aient déjà pu être mises en œuvre, à l'instar du lancement de travaux d'aménagement sur le pont de Mitrovica.

Pour autant, il est crucial que les parties continuent à se mobiliser sans réserve en faveur de la mise en œuvre pleine et entière de ces accords. Nous serons, à cet égard, attentifs aux suites qui seront données à la décision de la Cour constitutionnelle kosovare de reporter à janvier prochain la possibilité de l'adoption de l'accord sur les municipalités à majorité serbe. Cet accord constitue à nos yeux un dispositif essentiel pour permettre aux populations serbes d'embrasser pleinement leur citoyenneté kosovare et de cesser de se considérer, à tort, comme des étrangers. Sa création ne remettra nullement en cause le statut unitaire du pays. Les autorités kosovares doivent poursuivre leurs efforts de rapprochement avec la Serbie sur ce dossier,

tout en intensifiant le travail d'explication auprès de la population.

La poursuite des efforts engagés pour la consolidation de l'état de droit au Kosovo doit demeurer plus que jamais une priorité. Cela passe, en premier lieu, par le respect inconditionnel du fonctionnement de ses institutions. Ces derniers mois ont été marqués par une série d'incidents particulièrement graves prenant la forme de violences contre les membres du Gouvernement, ou encore d'entraves physiques au fonctionnement du Parlement, comme nous l'avons constaté pas plus tard qu'avant-hier. Ces actes de violence sont tout simplement inacceptables. Ils mettent en danger les progrès patiemment accomplis par le Kosovo depuis plus de 10 ans sur la voie de la construction d'un État indépendant, moderne et démocratique. Nous enjoignons ainsi l'ensemble des acteurs politiques kosovars de s'abstenir de toute forme de violence. La consolidation de l'état de droit passe également par la lutte contre l'impunité. Le Parlement kosovar a adopté en août dernier des amendements constitutionnels autorisant l'établissement des chambres spéciales visant à donner une suite aux accusations de crimes de guerre contenues dans le rapport Marty. Il importe désormais que ces chambres spécialisées soient mises en place rapidement.

La consolidation de l'état de droit passe enfin par la lutte contre la radicalisation, sous toutes ses formes. La France salue les actions prises par les autorités kosovares en faveur de la lutte contre l'extrémisme violent. Leur mobilisation sur ce terrain est d'une importance cruciale dans le combat que nous menons collectivement contre le terrorisme. Nous entendons poursuivre nos efforts de coordination bilatérale dans ce domaine. Je saisis en outre cette occasion pour réitérer notre soutien à la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, qui œuvre au quotidien pour l'état de droit et la sécurité au Kosovo.

Je souhaite enfin rappeler ici la perspective européenne que nous reconnaissons à l'ensemble des pays des Balkans. La signature, le 27 octobre à Strasbourg, de l'Accord de stabilisation et d'association entre l'Union européenne et le Kosovo est une étape importante qui confirme le plein engagement de l'Union européenne à accompagner le Kosovo dans la mise en œuvre des réformes indispensables à la poursuite de son rapprochement européen. Cet accord constituera un levier essentiel pour renforcer notre coopération dans de très nombreux domaines, notamment économique,

commercial et politique. Il convient désormais d'en mettre en œuvre les dispositions. Les questions liées à l'état de droit, à la justice et aux affaires intérieures feront, dans ce cadre, l'objet d'une attention particulière.

Au cours des dernières années, la Serbie a de son côté réalisé des efforts importants pour se rapprocher de l'Union européenne, que ce soit par les réformes internes qu'elle a engagées ou par l'amélioration de ses relations avec son voisinage. Nous l'encourageons à poursuivre la pleine mise en œuvre des accords déjà conclus avec Pristina, et réitérons notre volonté de la voir intégrer l'Union européenne dès que possible, lorsque les conditions seront remplies.

Je conclurai sur l'importance que les autorités serbes et kosovares sortent par le haut de leurs différends et se concentrent sur la poursuite de la normalisation de leurs relations. Cette normalisation constitue une exigence fondamentale pour la stabilité de la région ainsi qu'une demande forte de leurs populations respectives.

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous saluons M. Zahir Tanin, le nouveau Représentant spécial et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, et le remercions de son exposé sur la situation actuelle au Kosovo. Notre pays lui souhaite plein succès dans les efforts qu'il déploie pour promouvoir la paix et la stabilité au Kosovo et dans la région. De même, nous remercions M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, ainsi que M^{me} Vlora Çitak, de leurs déclarations.

Sur le plan politique, nous nous félicitons tout d'abord des progrès accomplis dans la mise en place de l'Association/Communauté des municipalités à majorité serbe au cours des derniers mois, l'une des pierres angulaires du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, en date du 19 avril 2013. Nous saluons le rôle que joue l'Union européenne pour faciliter les négociations techniques et au plus haut niveau entre Pristina et Belgrade, qui contribuent à promouvoir des conditions propices à la confiance entre les parties. Cependant, nous prenons note avec inquiétude des récentes attaques dirigées contre des dirigeants politiques kosovars. Tous les actes qui pourraient compromettre ou entraver le fonctionnement normal des institutions démocratiques doivent être condamnés. Nous exhortons les dirigeants politiques à s'abstenir de recourir à une rhétorique incendiaire et à des méthodes non démocratiques pour exprimer leurs positions. À cet égard, nous sommes également

extrêmement préoccupés par les incidents violents qui ont visé les communautés non majoritaires, ainsi que le patrimoine culturel et religieux du Kosovo. Il est impératif de préserver et d'approfondir les conditions de coexistence, et d'éviter toute action susceptible de mettre en péril les relations entre les différentes communautés. Promouvoir le respect envers les minorités est une tâche dont chacun doit s'acquitter.

Nous saluons les progrès accomplis au Kosovo depuis notre dernière séance en matière de prévention de l'extrémisme et de la radicalisation. L'adoption, le 16 septembre, de la stratégie à cet égard constitue une avancée importante pour lutter contre ce phénomène. Toutefois, une stratégie efficace nécessite d'identifier et de combattre les divers facteurs contribuant à l'extrémisme. Nous insistons sur l'importance de continuer à s'attaquer aux facteurs socioéconomiques qui exacerbent les activités de recrutement des groupes extrémistes. Nous soulignons en outre l'importance de la coordination entre la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour traiter les questions de financement du terrorisme. Enfin, nous applaudissons les initiatives qui mettent en évidence l'importance du rôle des femmes dans la lutte contre l'extrémisme violent au Kosovo.

Savoir où se trouvent les plus de 1 600 personnes portées disparues pendant le conflit est une condition *sine qua non* pour établir la vérité et garantir la justice, et c'est un droit des familles auquel doivent répondre les autorités respectives. À cet égard, nous nous félicitons de l'accord relatif à l'échange d'informations entre les Commissions des personnes portées disparues du Kosovo et du Monténégro signé récemment, et nous exhortons les autorités de Pristina à renforcer l'activité du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires. Ces avancées sont fondamentales pour pouvoir progressivement panser les plaies laissées par la guerre. Réparer le tissu social kosovar passe par le retour et l'intégration effective de tous ceux qui ont été déplacés en raison du conflit. Nous saluons les efforts entrepris à l'échelle régionale pour régler ce problème, et félicitons le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés du rôle clef qu'il joue pour faciliter le retour volontaire des réfugiés. Nous soulignons par ailleurs le rôle central de la MINUK dans le renforcement de l'état de droit et la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo.

Pour finir, je voudrais rappeler que la résolution 1244 (1991) est toujours pleinement valide en tant que base juridique acceptée au niveau international aux fins du règlement de la situation au Kosovo, y compris le strict respect du principe de l'intégrité territoriale.

M^{me} Adnin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Représentant spécial, M. Zahir Tanin, et le remercie de son premier exposé au Conseil de sécurité. La Malaisie espère vivement travailler en étroite collaboration avec l'Ambassadeur Tanin à l'appui des activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je souhaite également la bienvenue une nouvelle fois à New York à M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, ainsi qu'à l'Ambassadrice Vlora Çitaku, et les remercie de leurs exposés.

La Malaisie se félicite de l'étape qui a été franchie par le Kosovo pendant la période à l'examen, notamment avec la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne le mois dernier. Nous espérons sincèrement que la mise en œuvre de l'Accord apportera stabilité et prospérité au peuple kosovar grâce à l'instauration de la bonne gouvernance, de l'état de droit et de réformes socioéconomiques. La Malaisie se félicite en outre des progrès accomplis par le Kosovo en vue de la normalisation de ses relations avec ses voisins, en particulier la conclusion par les Premiers Ministres serbe et kosovar d'une série d'accords qui a été facilitée par l'Union européenne le 27 août à Bruxelles. Nous nous félicitons également de l'accord signé entre le Kosovo et le Monténégro pour délimiter leurs frontières. Nous sommes toutefois préoccupés par la réaction violente de certains partis opposés à la série d'accords passés à Bruxelles et à l'accord de délimitation territoriale avec le Monténégro. Nous appelons les parties concernées à régler leurs différends par le dialogue et l'interaction, au lieu de recourir à la violence et à l'intimidation pour atteindre leurs objectifs politiques.

La Malaisie félicite l'Assemblée du Kosovo d'avoir adopté les amendements constitutionnels et les lois nécessaires pour permettre la création des chambres spéciales appelées à statuer sur les actes d'accusation découlant des enquêtes de l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne. Cette avancée significative reflète la ferme volonté politique des dirigeants kosovars de garantir l'application du principe de responsabilité, de tourner la page et de promouvoir la réconciliation.

Compte tenu des problèmes auxquels sont confrontés la région et le monde en matière de lutte contre le terrorisme, nous applaudissons l'adoption en septembre d'une stratégie quinquennale par le Gouvernement kosovar visant à prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation. Cette stratégie et son plan d'action reflètent la ferme détermination du Gouvernement à lutter contre les problèmes transnationaux pour contrecarrer l'extrémisme violent.

S'agissant de la demande d'admission du Kosovo à l'UNESCO, nous sommes encouragés par l'appui massif manifesté en faveur du Kosovo la semaine dernière, même s'il a manqué trois voix pour valider son admission. La Malaisie a appuyé l'admission du Kosovo à l'UNESCO, car cela permettrait de renforcer l'assistance et le financement de la culture et de l'éducation au Kosovo. Nous estimons également que cela permettrait d'assurer une protection internationale efficace des sites religieux et culturels du pays. En dépit de ce revers, nous exhortons les autorités kosovares à conserver leur volonté de préserver le patrimoine culturel et religieux et à dialoguer avec les communautés concernées pour répondre aux préoccupations mutuelles.

Pour conclure, la Malaisie souligne la nécessité pour toutes les parties kosovares d'intensifier leurs efforts en faveur d'une réconciliation nationale entre les diverses ethnies et religions et de garantir le respect des droits de l'homme. Nous continuerons dans cette optique d'appuyer le Kosovo. Par ailleurs, au même titre que mes collègues, je réaffirme mon appui à la MINUK, qui continue de jouer un rôle clef dans la promotion de la sécurité et de la stabilité au Kosovo. Nous félicitons également l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Force de paix au Kosovo et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo de leurs immenses contributions à la paix et à la stabilité au Kosovo.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Zahir Tanin, qui est aujourd'hui intervenu pour la première fois devant le Conseil de sécurité en sa qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). J'assure M. Tanin de notre appui total à ses activités et au rôle important que la MINUK joue et continuera de jouer au Kosovo dans un avenir immédiat.

Nous avons écouté les interventions de M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des

affaires étrangères de la République de Serbie, et de M^{me} Vlora Çitaku. Nous avons également écouté l'exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, et nous avons lu le rapport du Secrétaire général (S/2015/833) avec attention et préoccupation. Nous sommes préoccupés par la détérioration évidente du climat au Kosovo, qui est criante si l'on compare la situation au début de l'année à ce que nous venons d'entendre et de lire. Cette détérioration est également perceptible dans les trois derniers rapports du Secrétaire général.

Nous sommes préoccupés par le recours inacceptable à des discours agressifs, aux menaces et à la violence de la part des acteurs politiques à Pristina, notamment les parlementaires, sans aucun respect pour les normes démocratiques. Nous sommes également préoccupés par la non-application injustifiable des engagements pris, qui sont le fruit d'accords qui étaient jusqu'à ces derniers mois loués par tous les membres du Conseil comme constituant des avancées dans la bonne direction. Nous sommes préoccupés par le revirement malvenu vers l'unilatéralisme de la part des autorités de Pristina, au détriment du dialogue de Bruxelles facilité par la Haute Représentante de l'Union européenne, que le Conseil a toujours encouragé. Nous sommes également préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité au Kosovo, qui est mentionnée dans le rapport du Secrétaire général et qui est la conséquence du nombre croissant d'actes de vandalisme et de manifestations violentes organisées par des acteurs politiques et sociaux, mais aussi de la persistance d'incidents qui visent les communautés minoritaires et les biens culturels et religieux de ces communautés. Nous demeurons par ailleurs préoccupés par l'absence de progression en ce qui concerne le processus de retour volontaire des personnes déplacées et par les personnes disparues, ainsi que par la persistance d'importantes carences en matière de droits de l'homme et d'état de droit.

Ces questions sociales et de fond constituent des principes de base essentiels de l'identité culturelle européenne que revendique le Kosovo. C'est pourquoi elles doivent faire l'objet d'une attention prioritaire et déterminée par rapport aux autres questions de nature plus formelle. L'Espagne lance un nouvel appel pour que l'on redonne au dialogue de haut niveau entre Belgrade et Pristina la position centrale que lui attribue le Conseil de sécurité. Il faut se réengager dans la voie du dialogue, négocier de bonne foi et honorer les engagements pris – en bref, s'engager sur la voie de la réconciliation.

Les accords conclus il y a des mois en vue de créer une association/communauté des municipalités à majorité serbe et une juridiction spéciale qui sera chargée de juger les affaires instruites par l'Équipe spéciale d'enquête ont marqué des avancées importantes. Il est essentiel de les appliquer pour favoriser la réalisation de tout objectif futur des parties. Nous reconnaissons que ces accords sont complexes et qu'il a été difficile de les mettre au point, que les deux parties ont dû faire des concessions, et c'est pourquoi ces accords sont satisfaisants. Le fait d'entraver ou de retarder leur mise en œuvre est contreproductif et marque un retour en arrière qui affaiblit le processus et diminue la confiance mutuelle nécessaire à la tenue de tout dialogue. D'autre part, ces décisions sont contraires aux intérêts de la population et du Kosovo, et elles compromettent la réconciliation, la stabilité et le progrès. C'est pourquoi l'Espagne les rejette, au même titre que l'Union européenne et le Conseil de sécurité.

Sans préjudice de sa position de principe, qui est bien connue et a été récemment exposée à la Conférence générale de l'UNESCO, l'Espagne appuie de manière constructive tous les efforts qui visent à obtenir des résultats concrets favorables à l'ensemble des Kosovars, notamment le dialogue de Bruxelles. Nous sommes disposés à maintenir cette démarche constructive. Nous espérons néanmoins que tous les acteurs concernés feront preuve du même esprit constructif et que cela aboutira à un engagement clair en faveur la poursuite du dialogue et à une attitude responsable et respectueuse de l'état de droit.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) :
Premièrement, nous tenons à remercier S. E. M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé sur les événements récents survenus au Kosovo. Nous le félicitons de sa nomination au poste de Représentant spécial et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et l'assurons de notre plein appui. Nous sommes certains qu'il mettra sa vaste expérience d'ancien Ambassadeur et de Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'ONU à contribution pour s'acquitter de sa tâche. Nous remercions également M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et M^{me} Vlora Çitaku de leurs déclarations.

Le Nigéria prend bonne note de la poursuite des progrès accomplis dans le cadre des négociations techniques entre les parties, sur la base du premier

accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, en date du 19 avril 2013. Nous encourageons les deux parties à utiliser cette plateforme bilatérale essentielle pour aborder et régler toutes les questions en suspens relatives à cet accord.

Nous saluons l'adoption de textes de loi portant création du tribunal spécial. Il s'agit là d'une avancée en matière d'administration de la justice au Kosovo. Il importe de déployer des efforts délibérés pour appuyer les activités du tribunal dans cette quête de justice et d'application du principe de responsabilité. Nous sommes cependant préoccupés par les actes violents commis récemment par des groupes d'opposition qui perturbent les activités parlementaires concernant l'autonomie des zones à majorité serbe du Kosovo. S'agissant de la promotion de la coopération régionale entre le Kosovo et le Monténégro, l'accord concernant le tracé territorial continue de susciter des désaccords entre certaines factions au Parlement. Nous demandons instamment à tous les acteurs concernés d'exprimer leur désaccord de manière ordonnée, constructive et démocratique.

La stratégie quinquennale de prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation est une mesure dont on ne peut que se féliciter dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. La loi interdisant toute participation à des conflits armés hors du territoire national est d'une importance cruciale pour faire face à la menace que représentent des combattants terroristes étrangers potentiels. Nous félicitons les autorités kosovares pour leur engagement à lutter contre toutes les formes d'extrémisme.

La réconciliation reste essentielle pour renforcer la cohésion et poser les bases de la paix et du progrès au Kosovo. Les projets de renforcement de la confiance lancés par la MINUK ont été dûment élaborés à cette fin. Ils facilitent le dialogue non seulement entre les diverses confessions, mais aussi entre les cultures, et produisent déjà des résultats positifs. Nous encourageons la poursuite des efforts de réconciliation dans l'intérêt général de la paix et de la stabilité.

En ce qui concerne la question des personnes portées disparues, nous craignons que le fait que le Président de la délégation de Pristina n'a toujours pas été nommé n'entrave les activités du Groupe de travail Belgrade-Pristina sur les personnes portées disparues. Vu que 1 670 personnes sont toujours portées disparues à la suite du conflit du Kosovo, il est essentiel que ce poste soit pourvu dans les plus brefs délais.

Enfin, nous tenons à souligner que la MINUK continue de jouer un rôle essentiel pour promouvoir la sécurité et la stabilité au Kosovo. Étant donné que la Mission met l'accent sur les réformes institutionnelles et le droit à la vérité, à la justice et aux réparations, nous avons bon espoir qu'on pourra parvenir à une réconciliation durable entre les différentes communautés du Kosovo.

M. Baublys (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, et l'Ambassadrice Vlora Çitaku, du Kosovo, de leurs interventions. Je remercie également M. Zahir Tanin, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, de son exposé.

Aujourd'hui, le Kosovo est un pays paisible et plus prospère. Le Gouvernement kosovar mis en place l'an dernier a entrepris de vastes réformes. Les progrès dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina se mesurent désormais en actes, et non en paroles. Le Kosovo a renforcé ses relations avec l'Union européenne. Il a également fait des progrès indéniables pour relever les défis auxquels sont confrontés de nombreux pays de la région s'agissant de renforcer l'état de droit et d'améliorer la situation sociale et économique.

En octobre, l'Union européenne et le Kosovo ont signé l'Accord de stabilisation et d'association, qui trace une voie claire en vue du renforcement des relations, d'un dialogue politique approfondi et de la coopération économique. Cet accord est une occasion pour le peuple kosovar d'accéder à de nouveaux marchés et de stimuler les échanges commerciaux et les investissements, à condition que les réformes prévues soient menées à bien. En effet, il revient aux autorités kosovares de faire pleinement usage de cet instrument, et nous attendons avec intérêt l'entrée en vigueur de cet accord dans les plus brefs délais. La Lituanie a toujours appuyé les efforts du Kosovo en vue de son adhésion à l'Union européenne. Nous sommes prêts à continuer à partager notre expérience en matière de réformes, y compris par l'entremise du programme de jumelage de l'Union européenne.

Les décisions historiques exigent du courage. Nous saluons les mesures importantes prises par les deux parties pour normaliser leurs relations dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, en vue de la mise en œuvre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, signé à

Bruxelles en 2013. Des résultats ont été obtenus dans les domaines de la justice et de l'intégration de la protection civile. Ce dialogue a également permis de conclure des accords sur l'énergie et les télécommunications, sur la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo, sur la liberté de circulation et sur le pont de Mitrovica. Le moment est venu de mettre en œuvre ces accords, et nous encourageons la Serbie et le Kosovo à continuer à faire des progrès dans la normalisation de leurs relations, qui est un élément central du programme d'intégration européenne des deux pays et un facteur important de prospérité et de stabilité au niveau régional. L'avenir est entre les mains des dirigeants des deux pays pour ce qui est de ces progrès. La région a besoin de moins de discours qui créent des divisions et de plus de coopération, d'échanges commerciaux et de connectabilité.

Les dirigeants du Kosovo ont démontré qu'ils pouvaient faire montre d'unité quand il s'agit de prendre des décisions importantes, comme on a pu le constater s'agissant de la création d'un tribunal spécialisé qui sera chargé de juger les affaires instruites par l'Équipe spéciale d'enquête de l'Union européenne. Il importe de déployer des efforts supplémentaires en faveur d'un dialogue politique ouvert à tous, d'une culture du compromis et du respect des processus démocratiques pour faire avancer les réformes nécessaires. Dans le même temps, nous encourageons le Gouvernement kosovar à faire davantage pour promouvoir le dialogue interreligieux et interethnique. Nous saluons l'engagement du Kosovo à se conformer aux normes de l'UNESCO, et nous estimons que toutes les communautés du Kosovo auraient tout à gagner de la protection de leur culture et de leur patrimoine par l'UNESCO.

La situation sur le terrain demeure stable, et la Force de paix au Kosovo (KFOR) et la Mission État de droit menée par l'Union européenne (EULEX) continuent de jouer un rôle important en contribuant à garantir la sécurité, la stabilité et l'état de droit. La Lituanie continuera d'apporter des contributions à la KFOR et EULEX. Je voudrais néanmoins saisir cette occasion pour rappeler à tout le monde la nécessité d'accélérer l'enquête sur l'assassinat d'Audrius Šenavičius, un membre du personnel d'EULEX – spécialiste des questions douanières –, assassinat qui a été commis il y a deux ans. Nous appelons les deux parties à coopérer pour faire avancer l'enquête.

L'appui de la communauté internationale à un Kosovo stable et prospère demeure inébranlable. La

communauté internationale a contribué à instaurer la sécurité et la stabilité dans la région, et les autorités kosovares ont démontré leur capacité à prendre les choses en main. Compte tenu des progrès réalisés sur le terrain, je voudrais faire écho à la demande faite par la représentante du Kosovo en vue de la réduction de la fréquence des débats du Conseil sur la MINUK, une décision qui n'a que trop tardé.

M^{me} Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Moi aussi, je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, de son exposé et m'associer aux autres orateurs pour lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Je salue également la contribution du Premier Vice-Premier Ministre Dačić et de l'Ambassadrice Çitaku à ce débat.

Comme cela a été déjà mentionné, les dirigeants de la Serbie et du Kosovo ont conclu plusieurs accords depuis la dernière fois que le Conseil a examiné ce point de l'ordre du jour (voir S/PV.7510). On notera en particulier l'accord relatif à une association/communauté des municipalités à majorité serbe au Kosovo. La Nouvelle-Zélande se félicite de ces progrès notables. Ils démontrent que le dialogue facilité par l'Union européenne demeure important pour la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina. Nous espérons que les deux parties renouvelleront leur engagement et intensifieront leurs efforts en faveur de ce processus de normalisation des relations par le dialogue et mettront en œuvre les accords conclus. Il importe que les populations constatent que leurs dirigeants honorent leurs engagements. Il faut préserver les acquis enregistrés.

Les désaccords et les débats vigoureux font partie d'une démocratie saine. Cependant, nous prenons note avec préoccupation des tentatives de certains acteurs politiques de perturber physiquement les travaux de l'Assemblée du Kosovo. Ces actes sont irresponsables et risquent de saper la confiance en une institution démocratique essentielle. Nous demandons instamment à tous les acteurs politiques au Kosovo de s'abstenir de tels actes et de respecter pleinement les principes démocratiques.

La dernière fois que le Conseil a examiné la situation au Kosovo (voir S/PV.7510), la Nouvelle-Zélande avait salué les progrès réalisés par le Kosovo en vue de la mise en place d'une juridiction spécialisée chargée de connaître des allégations graves résultant des travaux de l'Équipe spéciale d'investigation de l'Union européenne. Nous avons également dit que même si

un premier pas important avait été franchi à cet égard, il restait bien davantage à faire pour mettre en place ce tribunal. C'est toujours le cas aujourd'hui. Nous reprenons à notre compte l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les parties prenantes pour qu'elles prennent sans délai les autres dispositions nécessaires pour mener à bon terme ce processus.

Les activités du Groupe de travail sur les personnes portées disparues sont restées au point mort au cours de la période considérée. Nous le déplorons vivement. Le règlement de la question des personnes portées disparues est un élément essentiel du processus de réconciliation et une source de vive préoccupation pour les familles touchées. Nous demandons instamment que toutes les mesures nécessaires soient prises pour que le Groupe de travail puisse poursuivre ses travaux, qui sont importants. Des progrès en ce qui concerne les retours au Kosovo et la préservation des sites culturels et religieux sont également importants dans l'intérêt de la réconciliation.

Nous nous félicitons de l'adoption par le Gouvernement kosovar d'une stratégie quinquennale de prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation. Les attaques terroristes au Moyen-Orient, en Turquie et, plus récemment, en France soulignent qu'il est absolument essentiel de s'attaquer à l'extrémisme violent avant qu'il ne s'implante. Nous exhortons le Gouvernement kosovar à mettre en œuvre le plan d'action qu'il a approuvé.

Les progrès en cours au Kosovo doivent être pris en compte au moment d'envisager davantage de souplesse dans la façon dont le Conseil doit consacrer le temps limité dont il dispose et son attention à ce point de l'ordre du jour et les moments où il le fait.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Tanin, de son exposé sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et je lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Je salue la présence du Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Serbie, M. Ivica Dačić, et le remercie de sa déclaration. En outre, la Chine a écouté attentivement la déclaration faite par M^{me} Vlora Çitaku.

La Chine respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Serbie et comprend ses préoccupations légitimes eu égard à la question du Kosovo. La résolution 1244 (1999) constitue une importante base

juridique pour parvenir à un règlement de cette question. Des efforts doivent être déployés, dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin de trouver une solution appropriée acceptable par toutes les parties concernées par la voie du dialogue et des négociations.

La Chine se félicite des efforts énergiques déployés par la Serbie afin de parvenir à un règlement politique de la question du Kosovo et salue le fait que le dialogue politique de haut niveau entre Belgrade et Pristina a donné de bons résultats s'agissant des secteurs de l'énergie et des télécommunications. Nous encourageons les deux parties à poursuivre leur dialogue réaliste et constructif en vue de parvenir à un règlement durable de la question du Kosovo et de préserver la paix et la stabilité dans les Balkans et dans l'ensemble de l'Europe.

Les conditions de sécurité au Kosovo sont actuellement stables dans l'ensemble, mais des facteurs complexes et aléatoires prévalent. Les parties concernées doivent résolument protéger les droits légitimes de toutes les communautés au Kosovo, promouvoir activement la réconciliation nationale, s'employer à régler leurs différends par le dialogue, et s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient compliquer ou envenimer la situation.

La Chine se félicite du travail réalisé par la MINUK sous la direction du Représentant spécial, M. Tanin, et appuie les efforts actuellement déployés par la MINUK pour exécuter le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Nous espérons que la MINUK, la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force internationale de sécurité au Kosovo s'acquitteront des tâches qui leur ont été assignées au titre de leurs mandats respectifs et qu'elles renforceront la coordination et la coopération afin de jouer un rôle constructif en faveur d'un règlement approprié de la question du Kosovo.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Tanin de son exposé et nous lui souhaitons la bienvenue et le félicitons de nouveau de sa nomination. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous remercions également de leurs exposés M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères serbe, et M^{me} Vlora Çitaku.

Pour la République bolivarienne du Venezuela, la résolution 1244 (1999) revêt une importance accrue car elle est la base juridique internationale applicable dans l'optique de trouver une solution globale dans le cadre de la négociation politique sur la question du Kosovo, compte dûment tenu de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Serbie.

Nous nous déclarons gravement préoccupés par les actions menées par des militants de l'opposition qui entravent les discussions en cours sur des aspects importants de l'exécution du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, en date du 19 avril 2013. Le Venezuela considère qu'il faut promouvoir le dialogue entre les différents secteurs politiques kosovars de manière à éviter la répétition de tels actes de violence et à appuyer les efforts visant à appliquer dans leur intégralité les accords de 2013.

Mon pays appuie le dialogue qui a lieu à Bruxelles entre la Serbie et les autorités locales de la province du Kosovo afin de parvenir à un règlement mutuellement acceptable par les parties. À cet égard, nous nous félicitons que des progrès aient été faits dans des domaines tels que l'énergie, les télécommunications et la liberté de circulation sur le pont qui divise la ville de Mitrovica. De même, il est essentiel que les parties poursuivent les efforts visant la création de l'association/communauté des municipalités à majorité serbe dans le nord du Kosovo.

L'ONU joue un rôle fondamental au Kosovo, que nous reconnaissons, notamment par le biais de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), en promouvant la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'homme. Ce travail a été complété par la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Compte tenu de l'importance que revêt le dialogue direct entre les parties, la MINUK, la KFOR et EULEX, sur la base de leurs mandats respectifs, doivent assumer un rôle proactif et complémentaire en vue de parvenir à une solution durable, juste et mutuellement acceptable de la question du Kosovo. Par ailleurs, mon pays considère que les parties doivent réaffirmer leur volonté de parvenir à une véritable réconciliation nationale basée sur la promotion et le respect des droits de l'homme ainsi que sur la pleine application des normes internationales pertinentes afin d'empêcher que les personnes déplacées et les minorités ne soient victimes de discrimination.

Nous sommes frappés par le fait que le rapport du Secrétaire général (S/2015/833) signale de nouveau un nombre réduit de retours volontaires de Serbes qui avaient dû quitter leur foyer au Kosovo. Sur la base du respect rigoureux des accords de Bruxelles de 2013, les efforts doivent être poursuivis tant au niveau de l'État qu'au niveau local afin de garantir la sécurité, la tolérance ethnique et religieuse, les biens et les droits économiques ainsi que la liberté de circulation des Serbes du Kosovo. C'est le seul moyen d'inverser cette tendance négative.

S'agissant de la question du patrimoine culturel et religieux, les parties doivent travailler de concert pour le protéger, par l'adoption et l'application efficace de lois visant la sauvegarde des patrimoine si importants des différentes communautés qui vivent au Kosovo. Nous sommes cependant préoccupés par les incidents qui ont visé des communautés non majoritaires et leur patrimoine culturel et religieux. Ces faits doivent faire l'objet d'enquêtes afin que les responsables soient traduits en justice.

Nous nous félicitons par ailleurs que le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires ait présenté au Conseil des droits de l'homme son rapport (A/HRC/30/38/Add.1) afin de faire la lumière sur le sort des milliers de personnes disparues pendant le conflit. Nous espérons que les réunions de travail régulières entre les parties pourront reprendre prochainement, afin d'apaiser les familles des personnes portées disparues.

Dans le cadre de la lutte contre l'impunité, nous réaffirmons que nous accueillons avec satisfaction l'adoption des mesures requises pour la création d'un tribunal spécial chargé d'enquêter sur les allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis pendant le conflit armé au Kosovo. Nous appelons toutes les parties intéressées à continuer d'œuvrer pour que le tribunal puisse entamer ses travaux dans les meilleurs délais. Nous sommes convaincus que justice doit être rendue dans ces affaires, en garantissant une procédure régulière, ce qui contribuera à promouvoir la réconciliation et la paix entre toutes les parties.

En outre, nous saluons les efforts faits par les autorités de la province du Kosovo pour renforcer les mesures de lutte contre le phénomène des combattants terroristes étrangers afin d'empêcher les organisations terroristes de recruter des ressortissants de cette province. Le fléau du terrorisme, que mon pays condamne sans équivoque, représente une menace à la paix et à la sécurité internationales qui exige la coopération résolue

de la communauté internationale afin de mettre en œuvre avec efficacité les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale interdisant de financer et de former ces groupes et de leur transférer des armes. Nous sommes convaincus que, dans le cadre de la lutte contre la menace terroriste, il faut également s'attaquer aux conditions qui favorisent sa propagation, notamment la pauvreté, l'exclusion sociale, l'occupation étrangère et l'interventionnisme.

Enfin, nous encourageons encore une fois les parties à redoubler d'efforts dans leur quête d'une solution politique, pacifique, juste et durable dans le cadre du droit international, y compris le plein respect de la résolution 1244 (1999) et des accords de Bruxelles de 2013.

M. Omaish (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je remercie tout d'abord le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tahin, de son exposé et je le félicite de sa nomination à ses nouvelles fonctions, dans lesquelles je lui souhaite plein succès. Je salue également le premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić, ainsi que M^{me} Çitaku, que je remercie de leurs déclarations.

Nous prenons acte de l'ampleur des progrès qui ont été réalisés au Kosovo. Nous saluons les efforts inlassables déployés par les autorités kosovares pour mettre en place leurs institutions et consacrer les valeurs de justice et d'égalité entre tous les citoyens. Cela s'est traduit, avec le temps, par des succès tangibles sur le terrain, succès qui montrent sans aucun doute possible que le peuple kosovar est à même de relever les défis qui se présentent à lui et de réaliser des progrès sur la voie de l'instauration d'un État moderne et prospère.

De même, la Jordanie se félicite de l'adoption par le Gouvernement kosovar d'une stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation. Nous rendons également hommage au Gouvernement kosovar pour l'engagement dont il continue de témoigner en faveur de la protection de la diversité culturelle et religieuse, ainsi que des lieux de culte, qui abondent au Kosovo. Nous appelons les autorités kosovares à traduire en justice tous ceux qui ont vandalisé ou profané ces sites culturels et religieux, une fois que les incidents auront fait l'objet d'une enquête en bonne et due forme par les autorités compétentes.

Nous exhortons les autorités kosovares à œuvrer pour progresser sur le dossier des personnes portées

disparues et des personnes déplacées. Nous appelons les autorités kosovares à continuer de renforcer l'état de droit et à surmonter tous les obstacles à cette fin. À cet égard, nous réaffirmons l'importance des activités de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, qui apporte une contribution précieuse en aidant les autorités kosovares à renforcer l'état de droit et la justice.

La définition d'une vision de la coopération et de l'intégration régionale commune à tous les Balkans et les efforts déployés de bonne foi par les pays de la région pour mettre en œuvre cette vision aboutiront à n'en pas douter à la reprise économique et à la stabilisation des conditions de sécurité dans la région. De plus, il est très important de travailler à mettre en place des relations de bon voisinage entre les pays sur la base du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État, ainsi que de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Tout cela permettra de renforcer le progrès social et économique et le développement. Nous demandons, par conséquent, à tous les États de la région des Balkans de renforcer leur coopération dans divers domaines et de régler les questions en suspens.

À cette fin, la Jordanie soutient les efforts visant à promouvoir le dialogue facilité par l'Union européenne entre la République de Serbie et le Kosovo aux fins de la pleine normalisation de leurs relations. Nous saluons également les résultats positifs obtenus entre les deux pays en ce qui concerne la mise en œuvre du premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations entre les deux pays. Nous réitérons l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties afin qu'elles maintiennent la dynamique à l'œuvre dans leurs relations en appliquant cet accord par les voies appropriées et convenues à l'avance à cette égard.

La Jordanie appuie les efforts légitimes du Kosovo pour accroître la reconnaissance internationale de son État en tant qu'État indépendant, et notamment ses efforts pour adhérer aux différentes organisations internationales et organismes des Nations Unies, étant donné qu'il remplit tous les critères nécessaires. Nous exhortons la communauté internationale à soutenir les efforts du Kosovo, sachant que le renforcement du statut international du Kosovo est un investissement fructueux dans la paix et contribuera à la consolidation de la stabilité et de la sécurité dans la région ainsi qu'à son développement économique et social.

Une fois de plus, la Jordanie réitère son appel aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils demandent

que la période sur laquelle porte le rapport de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) soit portée de trois à six mois, étant donné que, d'une manière générale, la situation au Kosovo se stabilise et s'améliore de façon tangible à tous les niveaux.

Pour terminer, nous exprimons notre reconnaissance au Chef et au personnel de la MINUK et saluons les efforts qu'ils déploient dans le cadre du mandat de la mission.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, saluer le retour du Représentant spécial, M. Tanin, à New York et au Conseil de sécurité en sa qualité de nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Je le félicite à nouveau de sa nomination et le remercie de son exposé. Je voudrais également souhaiter de nouveau la bienvenue au premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, M. Dačić, et à la représentante du Gouvernement kosovar, l'Ambassadrice Çitaku. Les États-Unis félicitent leur gouvernement respectif des efforts qu'ils déploient en permanence pour normaliser leurs relations grâce au dialogue mené par l'Union européenne entre Pristina et Belgrade.

Au cours de la période considérée, nous avons trouvé encourageant de voir que le Gouvernement kosovar a atteint un certain nombre de jalons importants dans le renforcement de ses institutions et la mise en place de relations de travail constructives avec ses voisins. Je voudrais en citer quelques-uns.

Premièrement, le Kosovo a fait la démarche très importante de signer un Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne le 27 octobre, à Strasbourg. Cela constitue un progrès, en même temps qu'une étape très importante pour le Kosovo, sur la voie de l'intégration européenne.

Deuxièmement, la police du Kosovo a, dans le courant de ce mois, réussi avec beaucoup de doigté à faciliter la visite de plusieurs centaines de déplacés serbes du Kosovo qui ont pu se recueillir sur la tombe de leurs proches dans les cimetières de tout le Kosovo. Le professionnalisme dont ont fait preuve les forces de police à cette occasion est une nouvelle preuve des progrès que fait le Kosovo en tant que société accueillante, tolérante et multiculturelle. Comme la Force de paix au Kosovo (KFOR) l'a souligné dans son

rapport trimestriel, la police du Kosovo, qui assumait pleinement, en l'occurrence, la responsabilité de la sécurité, n'a pas eu besoin de l'intervention de la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo ou de la KFOR pendant la fête annuelle serbe de la Saint-Guy, ou Vidovdan, et les services religieux qui l'ont accompagnée au monastère de Graçanicë/Gračanica.

En outre, il convient de féliciter les Gouvernements serbe et kosovar des importants accords qu'ils ont conclus en août sur les principes généraux et les principaux éléments relatifs à la création de l'association/la communauté des municipalités à majorité serbe et sur l'énergie, les télécommunications et la liberté de circulation sur le pont de Mitrovica. Il est important que la Serbie et le Kosovo renforcent leur engagement en faveur du dialogue en mettant en œuvre ces accords obtenus de dure lutte à partir d'août, alors même qu'ils commencent à s'attaquer à de nouveaux domaines dans lesquels des progrès sont à accomplir, qui ont été abordés à Bruxelles cette semaine.

Ces progrès ont été, naturellement, importants, mais nous jugeons également encourageantes les initiatives moins médiatisées telles que la conférence des 13 et 14 novembre entre les Chambres de commerce kosovare et serbe, à Pristina. Des chefs d'entreprise se sont réunis pendant deux jours pour étudier les possibilités de coopération dans le secteur de la construction. La Chambre de commerce kosovare a invité son homologue serbe et plus de 30 représentants des milieux d'affaires serbes à échanger des connaissances, établir des contacts et étudier les possibilités de production conjointe avec des entreprises du Kosovo. Des initiatives de ce type, inimaginables il y a quelques années, sont l'important résultat de progrès réguliers sur la voie de la normalisation.

Il reste, bien entendu, du travail à faire. La mise en œuvre rapide et complète de la stratégie nationale kosovare de lutte contre l'extrémisme violent revêt une importance critique. Dans le même temps, le Kosovo doit poursuivre ses efforts en matière de lutte contre la corruption, notamment en promulguant une loi sur la passation de marchés en ligne, par un meilleur partage de l'information sur les fonctionnaires mis en accusation, aux fins d'en faciliter la suspension, et en modifiant la loi visant à garantir la suspension des personnels politiques qui ont commis des crimes. Tout cela contribuera à renforcer le Kosovo dans le sens de la démocratie et de la lutte contre la corruption.

La situation qui règne actuellement au Parlement du Kosovo est inquiétante. C'est un gentil euphémisme de dire que la violence, notamment l'utilisation de gaz lacrymogène, à l'Assemblée est incompatible avec un État démocratique moderne. Cela doit cesser. Nous demandons que le Gouvernement du Kosovo remédie à la situation et ne tolère aucune activité criminelle au sein de ses institutions démocratiques. Le peuple kosovar attend de ses représentants élus qu'ils se remettent au travail immédiatement pour régler les importants problèmes politiques, économiques et sociaux du pays, et ils ne méritent pas moins.

L'approbation par l'Assemblée du Kosovo d'un texte de loi portant création d'un tribunal spécial extraterritorial est une mesure d'une importance cruciale. Le Kosovo a adopté la loi qu'il fallait; il doit maintenant et sans délai mettre la dernière main à l'accord de siège avec les Pays-Bas. Cela garantira que la justice soit rendue pour les crimes qui auraient été commis et renforcera la confiance dans l'attachement du Kosovo à l'état de droit. Les États-Unis ont été un fervent partisan de l'application du principe de responsabilité dans tous les pays de l'ex-Yougoslavie, notamment par le biais d'une assistance à l'Équipe spéciale d'enquête et d'un appui afin de doter le Kosovo des moyens judiciaires nécessaires et des capacités voulues dans le domaine de l'état de droit. Nous continuerons de plaider pour que justice soit rendue à toutes les victimes de la guerre des Balkans.

Enfin, je voudrais féliciter le Kosovo d'avoir mené avec beaucoup de dignité sa campagne d'adhésion à l'UNESCO et me féliciter du haut niveau de soutien fourni par de si nombreux États Membres de l'ONU. Les États-Unis continueront d'appuyer fortement l'intégration et la reconnaissance internationales du Kosovo. Nous savons et sommes convaincus que le seul avenir pour le Kosovo c'est un avenir sûr au sein de la communauté des nations, notamment en tant que membre constructif des organisations multilatérales.

En conclusion, je voudrais souligner encore une fois que pour les États-Unis, même si la situation au Kosovo reste un important problème, il n'est pas nécessaire de tenir fréquemment ces réunions. Nous demandons de nouveau au Conseil d'étendre à six mois la période considérée dans les rapports du Secrétaire général sur la MINUK.

M. Gombo (Tchad) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Zahir Tanin, pour sa présentation. Je voudrais remercier

également de leur présence parmi nous S. E. M. Ivica Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, et M^{me} Vlora Çitaku, Ambassadrice de la République du Kosovo auprès des États-Unis.

Le rapport du Secrétaire général (S/2015/833) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) qui est sous examen fait état de progrès enregistrés dans le dialogue mené entre Belgrade et Pristina sous l'égide de l'Union européenne, notamment dans l'exécution du premier accord sur le principe gouvernant la normalisation des relations en date du 19 avril 2013. Le Tchad salue les avancées dans le dialogue facilité par l'Union européenne ainsi que les autres accords conclus entre Belgrade et Pristina le 25 août, en particulier les principes généraux permettant la création de l'Association/Communauté des municipalités à majorité serbe.

La normalisation des relations et la mise en place de la Communauté marque une étape essentielle vers la mise en oeuvre intégrale de cet accord historique. Nous félicitons les Premiers Ministres, Aleksandar Vučić et Isa Mustafa, pour le leadership exceptionnel dont ils ont fait preuve dans l'exercice du processus de paix, malgré les multiples incidents créés par les perturbateurs qui cherchent à saper ce processus. De même, le Tchad encourage tous les dirigeants de Pristina et de Belgrade à soutenir cette dynamique, notamment en parachevant la mise en oeuvre rapide de tous les points contenus dans l'accord. Le Tchad se félicite vivement de l'approbation tant attendue de l'amendement constitutionnel et d'autres lois pour établir le tribunal spécial par l'Assemblée du Kosovo. Les progrès réalisés à cet égard démontrent l'attachement du Kosovo aux principes fondamentaux de la justice et de la responsabilité. Nous demandons à toutes les parties prenantes d'achever rapidement les dispositions restantes pour la mise en place complète et rapide du tribunal spécial.

Par ailleurs, le Tchad condamne l'usage de la violence et de l'intimidation par les parties de l'opposition, qui cherchent à entraver le déroulement normal des travaux de l'Assemblée du Kosovo, notamment les incidents des 8 et 15 octobre, avec usage de gaz lacrymogène. De même, nous condamnons les attaques physiques visant le Premier Ministre Isa Mustafa et les membres de son gouvernement commis par certains militants. Ces actes sont inacceptables. Nous appelons tous les acteurs politiques à s'abstenir de rhétorique et d'actions incompatibles avec les principes

et les normes démocratiques. Nous les exhortons à accomplir leur mission avec responsabilité et maturité, en respectant pleinement le processus démocratique.

En ce qui concerne le patrimoine culturel et religieux, nous exhortons les responsables de respecter les points de vue de toutes les composantes ethniques du Kosovo. Il est essentiel de s'abstenir d'actes qui violent les droits fondamentaux des dites communautés. Concernant les personnes disparues, le rapport fait état de 1670 personnes portées disparues à la suite du conflit du Kosovo. Nous nous associons à la MINUK pour demander que Pristina nomme son président de délégation afin que le Groupe de travail Belgrade/Pristina reprenne son contact d'ordre technique sur la question.

En ce qui concerne la périodicité des rencontres au niveau du Conseil, nous sommes d'avis que ces rencontres se tiennent tous les six mois.

S'agissant de la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et le radicalisme, nous saluons la stratégie mise en place par le Kosovo.

Pour terminer, nous félicitons M. Zahir Tanin pour sa nomination et l'assurons de notre plein soutien.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous voudrions souhaiter la bienvenue à M. Zahir Tanin et le féliciter de sa nomination en tant que Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo. Nous le remercions de sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2015/833) sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et nous assurons la Mission de l'appui de l'Angola dans l'exécution de son mandat. Nous saluons la participation à la séance d'aujourd'hui de M. Dačić, Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Serbie, et nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadrice Vlora Çitaku.

Nous réaffirmons la position de l'Angola, à savoir que la résolution 1244 (1999) continue d'être un cadre juridique approprié pour parvenir à un règlement global au Kosovo par le dialogue et la négociation, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La MINUK continue de jouer un rôle fondamental au Kosovo en promouvant la sécurité et la stabilité, le respect des droits de l'homme et la coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo, ainsi qu'en

poursuivant son engagement constructif avec Pristina et Belgrade et avec toutes les communautés au Kosovo.

Le rapport du Secrétaire général indique que la situation au Kosovo est restée stable dans l'ensemble au cours de la période considérée, malgré les événements troublants et totalement inacceptables impliquant des pressions illégitimes contre le Gouvernement et l'Assemblée du Kosovo. Nous nous félicitons des progrès enregistrés dans le dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne, notamment la conclusion d'accords sur des questions cruciales comme l'énergie, les télécommunications, la création de l'Association/Communauté des municipalités à majorité serbe dans le nord du Kosovo et la liberté de circulation dans la ville de Mitrovica. Nous formons l'espoir que les Parlements à Belgrade et à Pristina approuveront ces accords et que ces mesures permettront d'améliorer les conditions de vie des citoyens de la région. Nous espérons également que le premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations sera effectivement mis en œuvre.

Cependant, les différences d'interprétation, entre Belgrade et Pristina, de l'accord sur l'association/communauté des municipalités à majorité serbe, qui reste une pomme de discorde, sont préoccupantes. Nous n'approuvons ni la rhétorique agressive ni le recours à la violence et à l'intimidation par certains partis de l'opposition kosovare concernant la création de cette association/communauté. À cet égard, nous appelons instamment à intégrer pleinement la communauté serbe du Kosovo et à accorder à ses membres l'intégralité de leurs droits en tant que citoyens, car le caractère pluriethnique et multiculturel du Kosovo doit être préservé.

Nous avons pris bonne note de la poursuite de l'application de l'accord sur l'intégration de l'appareil judiciaire conclu entre Belgrade et Pristina, ainsi que de la poursuite de l'intégration des anciens agents de la protection civile serbe dans le nord du Kosovo. Nous nous félicitons de la participation de Belgrade et de Pristina au forum de haut niveau sur des solutions durables pour les déplacés du Kosovo, qui a été organisé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et a abouti à la publication d'un communiqué conjoint réaffirmant leur attachement à la coopération régionale pour régler la question des réfugiés et des déplacés.

S'agissant des droits de l'homme, nous félicitons le Groupe consultatif des droits de l'homme de la MINUK

d'avoir examiné les plaintes concernant des violations des droits de l'homme qui auraient été commises entre avril 2005 et mars 2010, et nous espérons que le Groupe pourra faire la lumière sur ces allégations et clore les dossiers encore en cours d'ici à la fin 2015. Nous accordons une grande valeur à la table ronde sur le rôle des femmes dans la lutte contre l'extrémisme violent au Kosovo, organisée en septembre par le Bureau de l'Union européenne et le Centre d'études sur la sécurité du Kosovo, ainsi qu'à la stratégie adoptée par le Gouvernement du Kosovo pour lutter contre l'extrémisme violent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je voudrais moi aussi souhaiter la bienvenue au Représentant spécial Tanin, de retour au Conseil dans ses nouvelles fonctions. Je me réjouis à la perspective de travailler à ses côtés. Je tiens également à souhaiter la bienvenue au Conseil au Vice-Premier Ministre Dačić et à l'Ambassadrice Çitaku, et je les remercie de leurs déclarations.

Je voudrais pour commencer saluer la réaction digne qu'a eue le Kosovo après le rejet de sa candidature auprès de l'UNESCO. L'intégration du Kosovo dans les organisations internationales est une bonne chose pour le Kosovo et pour toute la région, et nous continuerons à l'appuyer malgré ce revers. Nous savons gré au Kosovo de son ferme engagement à protéger le patrimoine culturel et religieux serbe, indépendamment du résultat de sa candidature à l'UNESCO. Le retrait du projet de loi controversé sur le patrimoine culturel envoie un message fort à cet égard.

Toutefois, comme d'autres ici aujourd'hui, nous comprenons les préoccupations mises en avant dans le rapport du Secrétaire général (S/2015/833) concernant les attaques visant les minorités et le patrimoine religieux. La plupart de ces incidents ne répondent pas à des motivations ethniques – il s'agit d'actes de nature criminelle – mais nous encourageons néanmoins le Kosovo à faire plus pour promouvoir la cohésion sociale et l'intégration. Cela implique de tendre la main aux communautés minoritaires. Cela suppose aussi que davantage de maires et de commissaires de police condamnent ces attaques et coopèrent. Nous saluons les efforts de ceux qui s'y emploient déjà, notamment à Mitrovica.

Nous avons conscience que de telles mesures nécessitent leadership et courage politiques. On observe des signes de cette volonté politique depuis août, notamment avec l'adoption des amendements constitutionnels et lois nécessaires à la création des chambres spéciales. Nous sommes heureux que le Kosovo ait entamé les négociations avec les Pays-Bas et attendons avec intérêt la poursuite des progrès dans ce sens. La Serbie a elle aussi fait montre de leadership politique. Nous nous félicitons que la Commission des personnes portées disparues du Kosovo ait été invitée à assister aux fouilles réalisées à Jelovica, en Serbie. C'est un signe encourageant qui pointe vers une meilleure coopération en matière d'identification des personnes disparues. Malheureusement, des progrès plus importants doivent être accomplis pour identifier les disparus au Kosovo, et nous exhortons toutes les personnes qui pourraient avoir des informations à cet égard à se faire connaître.

Il y a également des preuves de leadership politique dans les quatre accords très positifs conclus dans le cadre du dialogue en août. Le dialogue reste le moyen le plus efficace de normaliser les relations. Il est vital aussi bien à la prospérité et à la stabilité futures des Balkans occidentaux qu'au bien-être du peuple kosovar. Nous encourageons les deux parties à continuer de faire preuve de leadership en prenant les décisions politiques difficiles qui s'imposent pour garantir l'issue positive de ce dialogue. Les deux parties doivent permettre à tous leurs citoyens de bénéficier des fruits du dialogue. Cela signifie qu'il leur faut appliquer les accords conclus, adapter les législations le cas échéant et rester véritablement attachés à ce processus.

Nous sommes donc préoccupés que l'opposition kosovare recoure à la violence pour entraver les travaux de l'Assemblée et que – pire encore – des membres du Gouvernement aient été attaqués. Nous n'approuvons ni le blocage des processus démocratiques ni le recours à la violence, à des fins politiques, par l'opposition. Les blessures signalées hier doivent susciter notre inquiétude à tous. Il faut laisser l'Assemblée du Kosovo débattre librement et ouvertement de toutes les questions qui touchent le pays, y compris la nécessité urgente d'améliorer l'état de droit.

Pour conclure, je tiens à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et les représentants de la Serbie et du Kosovo d'avoir permis à la séance de se dérouler dans une ambiance jusqu'ici constructive. Le Royaume-Uni reste d'avis que nous devrions réduire

la fréquence de ces séances. Bien que des difficultés subsistent, la réalité sur le terrain ne justifie plus une telle attention de la part du Conseil. Cela fait maintenant trois ans que l'Union européenne facilite le dialogue entre la Serbie et le Kosovo. L'Union européenne et le Kosovo ont à présent signé un accord de stabilisation et d'association, ce dont nous nous félicitons vivement, et il est temps de reconnaître que c'est désormais l'Europe, et non plus le Conseil, qui entretiendra la dynamique et permettra les progrès à l'avenir.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

M. Dačić a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

M. Dačić (Serbie) (parle en serbe; interprétation en anglais assurée par la délégation) : Vous avez souligné, Monsieur le Président, le caractère très constructif des déclarations prononcées ici aujourd'hui. Lorsque je me suis entretenu avec vous et avec d'autres représentants des pays occidentaux juste avant le début de la séance, j'ai accepté votre suggestion d'adopter une approche constructive pour le présent débat, or je n'ai pas détecté la même attitude constructive dans la déclaration faite par la représentante des institutions de Pristina. Au contraire, j'ai été frappé par son ton agressif vis-à-vis de la Serbie, accompagné de menaces et de propos qui prétendent que nos efforts sont racistes et dénigrent le Conseil.

Je ne sais pas si les membres ont remarqué que les représentants de Pristina qui viennent au Conseil sont toujours des ambassadeurs. Je note toutefois que M^{me} Çitaku n'est ni l'Ambassadrice du Kosovo ni la chef de sa mission auprès de l'ONU. Le Kosovo n'a pas de mission auprès de l'ONU parce qu'il n'est pas membre de l'Organisation des Nations Unies. Tous les pays sont libres de reconnaître le Kosovo et de nouer des relations bilatérales avec lui, mais il est très clair que c'est à l'Organisation, au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, de décider de l'adhésion ou non du Kosovo.

Je voudrais poser une question aux pays qui reconnaissent l'indépendance unilatérale du Kosovo. S'ils devaient reconnaître la sécession ne serait-ce que d'une partie de leur pays, ne seraient-ils pas confrontés à une difficulté similaire à la nôtre? C'est une décision qui serait alors purement leur, mais je voudrais leur demander de ne pas insulter la Serbie ni d'inciter d'autres pays à ne pas respecter son intégrité territoriale. Chaque pays a sa dignité. Et je mets une nouvelle fois en garde

contre cela. Chaque pays peut faire ce qu'il veut, mais une décision sur l'indépendance du Kosovo n'a pas été prise ici. Le Conseil a adopté la résolution 1244 (1999). Lorsque cela aura changé, la Serbie reverra sa position.

La Serbie n'applique pas de politiques racistes contre le Kosovo. Comment peut-on les qualifier de racistes alors que nous dénonçons le nombre de monastères et d'églises qui ont été détruits, comme le monastère de Visoki Dečani, construit au XIV^e siècle et inscrit au patrimoine de l'UNESCO et qui a été couvert de graffiti par l'État islamique, groupe que nous essayons tous de combattre ensemble? Quel genre de politique raciste est-ce là? Le monde entier appelle à lutter contre l'islamophobie. Moi, j'appelle à lutter contre la christianophobie.

Nous n'avons rien dit contre le Kosovo. Nous avons fait remarquer que cette question n'avait pas été discutée dans le cadre du dialogue de Bruxelles. S'agissant de leur déclaration dans laquelle ils ont affirmé qu'ils ne discuteraient pas de leur admission dans les organisations internationales avec la Serbie – mais M^{me} Çitaku ne le sait pas car elle passe beaucoup de temps aux États-Unis – je tiens à faire observer que M. Thaçi et moi-même avons signé l'Accord de Bruxelles. C'est également à Bruxelles que la Serbie a autorisé le Kosovo à obtenir un indicatif international. Pourquoi ont-ils demandé à la Serbie son accord sur ce point s'ils ne veulent pas en discuter? L'Union internationale des télécommunications n'aurait jamais octroyé au Kosovo un indicatif spécifique si je ne leur avais pas moi-même écrit ainsi qu'au Ministre autrichien des affaires étrangères pour qu'ils en fassent la demande. Tout cela découle de l'accord conclu à Bruxelles.

Le Kosovo ne souhaitait pas parvenir à un accord avec nous à propos de l'UNESCO, convaincu qu'il était de pouvoir y être admis et d'en devenir membre, car il avait déjà une idée du nombre de pays qui le soutiendraient. À présent, il évoque certaines pressions. L'Organisation de la coopération islamique a exercé des pressions sur tous ses membres pour qu'ils votent en faveur ou s'abstiennent, et un grand nombre de puissances internationales ont fait pression pour que le Kosovo soit soutenu à l'UNESCO, mais tout ne peut pas se faire par la force.

Il faut un dialogue. Tout accord doit être conclu grâce au dialogue; c'est ce que nous voulons. Le Kosovo a signé l'Accord de stabilisation et d'association non pas en tant qu'État, mais en tant que territoire. Le représentant de l'Espagne est ici; qu'il nous dise comment l'Espagne

a consenti à ce que la Commission européenne signe cet accord. Tous les membres de l'Union européenne dans cette salle le savent fort bien, ils ne doivent donc pas faire comme si ce n'était pas vrai. Le Kosovo pense qu'il est un pays indépendant, or ce n'est pas le cas à l'ONU.

Nous continuerons de prendre part à ces réunions de haut niveau. M^{me} Çitaku n'a pas dit un mot à propos du point de l'ordre du jour. C'est la raison pour laquelle l'accord de Bruxelles a été suspendu. Comment est-il possible que l'accord de Bruxelles ait été suspendu? Quelle disposition a permis de faire cela? Cela n'a été prévu nulle part; il est impossible de le faire.

Deuxièmement, où sont les personnes qui sont rentrées au Kosovo? De tous ceux qui l'ont quitté après 1999, seuls 1,5 % sont rentrés chez eux. Que leur est-il arrivé? Troisièmement, pourquoi le gaz lacrymogène est-il devenu le principal moyen de remporter la lutte politique au Kosovo? Oui, du gaz lacrymogène a été utilisé à l'Assemblée. Quatrièmement, un tribunal spécial a été mis en place en raison des soupçons quant à l'existence d'un trafic d'organes humains, ceux des serbes du Kosovo. Qu'on arrête de me parler des crimes commis par le camp adverse. Nous avons convenu qu'il fallait instaurer la paix.

Nous sommes, quant à nous, tout à fait ouverts au dialogue. Je demande simplement que le processus de dialogue ne soit pas fourvoyé. Nous souhaitons le dialogue non pas à cause de la question de l'indépendance du Kosovo; nous souhaitons le dialogue pour trouver une solution définitive au problème. C'est pourquoi je demande à M^{me} Çitaku de choisir ses propos avec soin, car si elle pense que la Serbie ou le Conseil de sécurité sont effrayés par l'éventualité qu'elle n'assiste plus aux séances du Conseil de sécurité, elle vit dans un tout autre monde. Quiconque perd a le droit d'être en colère, mais il serait préférable de recourir à d'autres sortes d'arguments, s'ils existent.

Le Président (*parle en anglais*) : M^{me} Çitaku a demandé à faire une autre déclaration. Je lui donne à présent la parole.

M^{me} Çitaku (*parle en anglais*) : Le Kosovo est un pays libre, souverain et indépendant; ça ne changera pas. Plus vite le représentant de la Serbie s'en rendra compte, mieux ce sera pour lui et pour la Serbie. Nous l'enjoignons à accepter la réalité. Nous l'invitons à accepter les faits. Nous l'invitons à prendre connaissance de l'avis de la Cour internationale de Justice. Après tout, c'est la Serbie qui avait demandé cet avis.

Nous lui demandons de ne pas chercher à modifier ou à déformer les faits historiques. La guerre du Kosovo a eu lieu au XXI^e siècle, sous les yeux du Conseil et du monde entier. Aucun tribunal, aucun processus, aucun fait fabriqué ne saurait réécrire l'histoire. Nous avons toujours coopéré avec la justice internationale. Nous n'avons rien à cacher, et sommes disposés à coopérer à l'avenir. L'accord avec les Pays-Bas est en cours de préparation; nous souhaitons que ce tribunal soit mis en place dès que possible.

Une fois encore, nous ne demanderons jamais à la Serbie sa permission pour exercer notre droit, tout simplement parce qu'une fois nous n'avons pas tout à fait

réussi et qu'il nous manquait trois voix. Je tiens à assurer le Conseil que, la prochaine fois, nous réussirons.

Concernant mon statut ici, je suis l'Ambassadrice de la République du Kosovo auprès des États-Unis d'Amérique. Le chef de notre Mission à New York, qui est également une femme, arrivera prochainement. Nous savons que nous ne sommes pas encore membre de l'ONU. Le simple fait que nous ne soyons pas traités en tant que tel ne signifie pas que nous ne devons pas agir en tant que tel.

Je m'excuse d'avoir repris la parole.

La séance est levée à 17 h 15.